

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 11 décembre 2017 à 19 h 00, à la Salle Edgar Faure, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 5 décembre 2017
Date de publication : 19 décembre 2017

Conseillers présents : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE,
M. Pascal JOBEZ, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE,
M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET,
Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET,
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER,
Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD,
M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD,
Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAOUI, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT,
M. Jean-Marie SERMIER, M. Timothée DRUET

Conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à Monsieur le Maire
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Jean-Philippe LEFÈVRE
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM 17.11.12.130)

Conseillers absents en cours de séance :

Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 17.11.12.124-125); M. Pascal JOBEZ (DCM 17.11.12.126);
Mme Sylvie HEDIN (DCM 17.11.12.133); Monsieur le Maire (DCM 17.11.12.151)

M. le Maire : *Prenons place. Je vous remercie de votre présence. Je commence par donner les pouvoirs qui me sont parvenus :*

- *Justine GRUET à moi-même, Jean-Baptiste GAGNOUX ;*
- *Sylvette MARCHAND à Catherine DEMORTIER ;*
- *Isabelle VOUTQUENNE à Jean-Philippe LEFÈVRE ;*
- *Laetitia CUSSEY à Nathalie JEANNET jusqu'à son arrivée.*

Il nous faut désigner un ou une secrétaire de séance. Je propose, dans l'ordre du tableau, Catherine NONNOTTE-BOUTON. Merci, Catherine.

Pour commencer, je vous demande d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 octobre dernier. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je mets donc ce compte rendu aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce compte rendu est donc adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 2 octobre 2017.

Avant d'en venir aux communications des décisions prises par l'exécutif, je voudrais que nous passions au premier rapport de manière à installer un nouveau conseiller municipal. Il s'agit du rapport n° 1.

RAPPORT N° 01 : DÉMISSION DE MADAME PHANIE BOUVRET, CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET INSTALLATION DE MONSIEUR TIMOTHÉE DRUET

M. le Maire : Par courrier du 5 octobre 2017, Madame Phanie BOUVRET a fait part de sa démission de son mandat de conseillère municipale. Il s'avère donc nécessaire de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller.

Compte tenu des désistements de Madame Bernadette TOURY, de Monsieur Claude CHALON et de Madame Isabelle NOUVELLON, et de sa position de suivant inscrit sur la liste « Agir bien plus encore », Monsieur Timothée DRUET prendra place au sein du Conseil Municipal en lieu et place de Madame Phanie BOUVRET.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la démission de Madame Phanie BOUVRET, conseillère municipale ;
- de valider l'installation de Monsieur Timothée DRUET dans les commissions et organismes où siégeait Madame Phanie BOUVRET, à savoir :
 - o Commission municipale « Qualité de Vie et Épanouissement de la Personne » ;
 - o Commission municipale « Solidarité et Politique de la Ville » ;
 - o Commission municipale « Famille et Lien Intergénérationnel » ;
 - o CCAS en tant que titulaire ;
 - o Comité de jumelage en tant que titulaire ;
 - o Commission Consultative des Services Publics Locaux en tant que titulaire ;
 - o Commission de réforme des agents publics de la Fonction Publique Territoriale en tant que suppléant d'Isabelle MANGIN ;
 - o Régie de quartier ;
 - o Communauté d'Agglomération du Grand Dole en tant que titulaire.

Je souhaite tout d'abord à Timothée DRUET la bienvenue au sein du Conseil Municipal. Y a-t-il des questions ou observations particulières ?

M. DRUET : Monsieur le Maire, si vous me le permettez, j'aimerais me présenter au Conseil.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais avant tout saluer ici le travail et l'investissement menés par Madame BOUVRET durant ces 9 dernières années en tant que conseillère municipale. Je suis fier et honoré de pouvoir représenter les Doloises et les Dolois au sein du Conseil Municipal. Être conseiller n'est pas à prendre à la légère. Je suis conscient de l'engagement que je prends en étant installé ce soir. Je serai l'un des 35 porte-paroles de nos administrés. Je serai attentif aux décisions qui seront prises pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et je souhaite que nos engagements soient le plus constructifs possible afin de faire avancer les chantiers à venir pour notre Ville de Dole. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci pour vos commentaires. Bienvenue ici, dans l'enceinte municipale. Vous verrez que l'opposition est une excellente formation. Merci à vous. Je mets aux voix cette première délibération, non pas pour prendre acte de la démission de Madame BOUVRET, mais pour valider l'installation de Monsieur Timothée DRUET. Y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. L'installation est donc effectuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la démission de Madame Phanie BOUVRET, et valide l'installation de Monsieur Timothée DRUET dans les commissions et organismes listés ci-dessus.

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

M. le Maire : Y a-t-il des observations sur ce sujet ?

M. CARD : Merci, Monsieur le Maire. Pour la décision n° 12 concernant le marché subséquent pour la restauration intérieure des salles du théâtre, le montant de 591 000 euros est un complément par rapport au budget prévisionnel. Où en sommes-nous dans les travaux du théâtre ?

M. le Maire : Ce n'est pas un complément, cela fait partie de l'enveloppe attribuée sur ce dossier. Il s'agit désormais de mandater l'architecte François CHATILLON pour la partie intérieure des salles du théâtre. Ces travaux se poursuivront. Nous sommes sur la phase extérieure qui prendra fin progressivement. Ensuite, nous passerons à la phase intérieure du théâtre. Il faut donc mandater l'architecte François CHATILLON pour le travail intérieur au théâtre. C'est une question importante. Il ne s'agit pas d'un surplus.

M. LEFÈVRE : Je voudrais donner une précision à Gilles. Puisque tu connais bien le théâtre, nous attaquons la deuxième phase (la salle et la scène) qui est le gros morceau, et il restera une troisième phase pour le pavillon d'avant (entrée) avec le grand foyer et les bureaux. Là, c'est la phase la plus importante.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres observations ?

M. HAMDAOUI : Il y avait une autre partie dans la question de Gilles CARD : où en sommes-nous des travaux ? Ce n'est peut-être qu'un sentiment, mais nous avons l'impression que les travaux sont ralentis, voire suspendus. Je voulais savoir ce qu'il en était de la situation.

M. le Maire : Vous avez pu remarquer que les travaux se poursuivent. Le travail n'est ni ralenti ni suspendu. Je ne suis pas allé voir physiquement, mais je suis passé à côté l'autre jour. J'entendais encore tapé au-dessus. Il n'y a donc aucun problème, les travaux se poursuivent phase par phase. La meilleure preuve en est ce marché de restauration intérieure qui montre bien que nous allons passer dans la phase suivante. Je sais qu'il y a eu une petite gêne sur une entreprise qui a subi une difficulté de personnel à un moment, mais qui était assez brève. Les choses se font progressivement, comme convenu.

M. LEFÈVRE : Pour aller peut-être dans le sens de l'interrogation de mon collègue, il est vrai que lorsque l'on passe, on ne se rend pas compte que les travaux avancent, et finalement, j'ai eu un peu la même réaction. Cela vaut la peine de s'approcher du chantier et de se rendre compte que toutes les pierres malades ont été changées, qu'un très gros travail a été fait, mais je pense que tant que l'on aura l'échafaudage autour, on ne se rendra pas compte de la masse de travail réalisée. Il a été sablé, nettoyé, mais on ne s'en rend vraiment pas compte. J'ai eu exactement la même réaction, et je me suis approché pour regarder ce qu'il en était.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous prenons donc acte des différentes décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

RAPPORT N° 02 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ETAPES

M. le Maire : En l'absence de Laetitia CUSSEY, je vais lire ce projet de délibération.

Je suis membre de droit au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Éducatif et Social (ETAPES). Cependant, je souhaite pouvoir être représenté au sein de l'organisme par Pascal JOBEZ, Adjoint au Maire en charge des Politiques de Santé et du Handicap. Pascal JOBEZ siégeant au Conseil d'Administration de l'ETAPES, il convient donc de nommer un nouvel administrateur pour représenter la Ville de Dole au sein du Conseil d'Administration.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la désignation de Pascal JOBEZ pour représenter la Ville de Dole au sein de l'ETAPES, en lieu et place de moi-même ;
- de désigner Jean-Marie SERMIER pour représenter la Ville de Dole au sein du Conseil d'Administration de l'ETAPES, en lieu et place de Pascal JOBEZ.

Suivant cette délibération, Pascal JOBEZ deviendra, lors du prochain Conseil d'Administration, le Président de l'ETAPES. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La désignation de Pascal JOBEZ est effectuée. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la désignation de Monsieur Pascal JOBEZ et désigne Monsieur Jean-Marie SERMIER représentant de la Ville de Dole au sein du Conseil d'Administration de l'ETAPES.

RAPPORT N° 03 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION « UNE AUTRE RIVE » - GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM)

M. JOBEZ : Merci, Monsieur le Maire.

L'association « Une Autre Rive » est un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), et à ce titre, il a pour but de favoriser l'entraide mutuelle pour permettre à des personnes adultes en situation d'isolement et/ou de souffrance psychique de se réunir pour accueillir et proposer un programme d'animations conviviales. Je précise au passage que ce GEM a un local de réunion et de rencontre,

très bien équipé, en dessous de la station de Colruyt avenue Eisenhower. Cet endroit est très convivial, les gens sont accueillants. On peut aller les voir, leur rendre une petite visite, boire un petit café, et ils apprécient beaucoup nos visites. Le GEM a souhaité qu'un représentant de la Ville soit nommé comme membre de droit au sein de leur Conseil d'Administration.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nomination d'un conseiller comme membre de droit du Conseil d'administration de l'association « Une Autre Rive ».

M. le Maire : Je propose la nomination de Pascal JOBEZ, puisque c'est totalement lié à sa délégation, comme membre de droit du Conseil d'Administration de l'association « Une Autre Rive ». Y a-t-il des questions ou des observations? Je n'en vois pas. Je mets aux voix pour approuver la nomination de Pascal JOBEZ dans l'association. Y a-t-il des personnes qui sont contre ou qui s'abstiennent? Il n'y en a pas. Cette nomination est approuvée. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la nomination de Pascal JOBEZ comme membre de droit au sein au Conseil d'Administration de l'association « Une Autre Rive ».

RAPPORT N° 04 : CONCESSION DE SERVICES CONFIEE À LA SPL G2D39 POUR L'ACQUISITION ET LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS

M. SERMIER : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, après une première opération par la SPL (Société Publique Locale) Grand Dole Développement 39 (G2D39), la Ville souhaite confier une nouvelle opération à cette SPL pour acquérir de nouveaux locaux vacants, à savoir :

- un local à usage commercial situé au 44 Grande Rue (ex bâtiment qui hébergeait la Ville) ;
- un local à usage commercial situé au 15 Grande Rue.

La Ville souhaite ainsi confier à la SPL une réalisation d'opérations dans le cadre d'une concession de services dont les principales missions seront évidemment l'acquisition, mais derrière, le financement des travaux et de l'aménagement, l'entretien, la maintenance et l'exploitation. Bref, nous souhaitons que cette SPL, bras armé de la politique municipale, puisse faire en sorte que ces locaux retrouvent une seconde vie. D'autres locaux et d'autres parcelles sont en cours d'identification et pourront faire l'objet d'une démarche similaire dans les mois prochains, mais pour le moment, il vous est proposé de délibérer sur les deux premiers bâtiments précités.

Concrètement, il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider le principe de concession de services entre la SPL Grand Dole Développement 39 et la Ville de Dole, concernant l'acquisition et la location de locaux ou parcelles situés sur le périmètre de la Ville de Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la négociation avec la SPL pour l'établissement de la concession de services y afférente.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions par rapport à cela ?

M. CARD : Monsieur le Maire, je crois que nous avons surtout besoin d'en savoir plus, parce qu'il s'agit de confier l'achat d'immeubles à la SPL, mais nous n'en connaissons ni le prix ni le projet. Pourquoi acheter des locaux vacants? S'il y a un intérêt, allons-y. Pourquoi pas? Mais nous voudrions savoir pour quoi faire. La dernière fois, au dernier Conseil Municipal, nous avons acheté un bail commercial juste à côté de la Grande Rue. Vous voulez acheter un immeuble au 15, Grande Rue, là où sont les locaux du Cœur de ville. Est-ce bien cela? Comme vous le voyez, nous ne savons pas trop ce que c'est.

Au 44, c'est l'ancienne ville de Roubaix. Est-ce bien cela? Je voudrais donc connaître l'objectif, le projet et il me paraît très important d'en connaître le prix. Certes, nous le confions à la SPL, mais la SPL, c'est 50 % la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et 50 % la Ville. Nous ne pouvons pas dire à la SPL : « achetez les locaux et faites les travaux » sans être d'accord sur le prix. Cela me paraît un minimum. J'ai aussi une autre question. Le commerce n'est-il pas une compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole? La Ville peut-elle acheter des locaux commerciaux, alors que la compétence en est celle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole? Je crois que nous avons besoin de beaucoup d'éclaircissements avant de voter.

M. SERMIER : Monsieur le Maire, chers collègues, permettez qu'avant de répondre précisément sur cette opération, je rappelle ce qu'est une SPL. Il est vrai qu'autour de la table, certains ne sont peut-être pas complètement entrés dans cette réflexion. J'imagine que pour les Dolois, en règle générale, ce n'est pas leur souci quotidien et ils ont bien raison, puisqu'ils font confiance à notre majorité pour avancer sur le sujet.

Une SPL est une entreprise, comme toutes les autres entreprises, qui répond au Code des Marchés et qui est régie par le Code du Commerce. Cette entreprise a une particularité : elle est assise sur un actionnariat de collectivités. Vous pouvez avoir des entreprises qui ont un actionnariat de collectivités et de privés, ce sont des sociétés d'économie mixte, mais quand une société a un actionnariat exclusivement de collectivités, c'est une SPL. Cette SPL Grand Dole Développement 39 a deux actionnaires à 50 % chacun, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole.

Nous confions donc à cette société, comme tout actionnaire dans une entreprise, en tant qu'actionnaire majoritaire – vous pourriez dire que nous n'avons que 50 %, mais rassurez-vous, nous avons un pacte de majorité large avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui nous fait être unanimes –, nous confions à cette entreprise le soin de réaliser des missions. Cette mission se fait dans le cadre extrêmement précisé et connu par les textes des collectivités, qui s'appelle une concession de service.

Nous demandons à l'entreprise Grand Dole Développement 39 d'acheter des bâtiments, mais, évidemment, pas sans en étudier l'intérêt, le coût de l'opération et la capacité de pouvoir rembourser, car ce n'est pas la Ville ni la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui remboursera. C'est bien l'entreprise elle-même qui équilibrera ses comptes. Vous allez me dire que nous sommes actionnaires et que ce serait le cas si un jour, la société venait à péricliter, ce qui peut exister dans l'absolu, mais cela n'existe jamais, les sociétés publiques ayant aujourd'hui l'obligation d'avoir des comptes complètement équilibrés.

Cette société négociera donc avec le propriétaire l'acquisition du bien, elle mettra en place un certain nombre de marchés pour faire des travaux avec un architecte, avec tout ce qu'il faut pour faire des travaux, et elle va simplement louer – peut-être vendre – pour des logements en R1, R2, spécifiquement sur le dossier de la Ville. Ce seront peut-être des logements, mais peut-être aussi du commerce, et en rez-de-chaussée, ce seront des commerces. Vous voyez bien tout l'intérêt de cela, ce que nous vous avons dit d'ailleurs il y a quelque temps, qui a été validé par la majorité, et qui n'est pas refusé par l'opposition, Jean-Claude WAMBST faisant partie de cette SPL et étant très présent à chaque Conseil d'Administration (et je l'en remercie).

Cette société est en fait la structure réalisant des opérations que ne réaliserait pas une collectivité, cette dernière n'ayant pas pour objectif d'organiser un marché, d'organiser de l'immobilier pour vendre ou louer à des privés. Nous aurions pu la laisser complètement aux privés, sauf que cela fait tout de même un certain temps, du temps de notre mandat, mais aussi du temps d'avant, où ces locaux sont tantôt disponibles, tantôt utilisés, mais disponibles le plus clair du temps et disponibles depuis un certain temps maintenant l'un et l'autre.

Notre souci, et je crois que nous pouvons tous nous y rejoindre au niveau de cette assemblée, est que nous puissions avoir des opérations permettant à la Grande Rue de retrouver son dynamisme. Je crois que nous en avons déjà parlé lors du précédent Conseil Municipal, mais nous vous confirmons que toutes les villes de France ont des soucis dans leur centre-ville, ont une vacance de leurs locaux commerciaux qui ont augmenté d'un à deux points par an depuis 5 ans. Il y a donc une grande difficulté. De plus, de nombreuses communes, lassées par l'ambiance du moment, par la difficulté, disent : « On ne peut rien faire, parce que c'est impossible en centre-ville ».

Nous pouvons tous nous honorer autour de cette table de faire partie d'une collectivité qui a dit : « on ne laissera pas faire ». On relèvera le défi de pouvoir faire en sorte que le centre-ville soit dynamique, car il rejaillit sur les autres quartiers, sur les autres communes, sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pour qu'il soit dynamique, il faut un certain nombre de choses. S'il ne fallait faire que les bandes de roulement et les trottoirs, tout le monde le ferait, ce n'est pas bien compliqué. Il faut faire cela et c'est ce que nous sommes en train de faire.

Nous en profitons pour remercier d'ailleurs les entreprises qui font les travaux d'une manière exceptionnelle, avec le soutien des riverains qui nous disent tous les jours que les ouvriers sont vraiment très sympathiques. Nous faisons cela, mais nous devons en même temps avoir :

- une politique de logement, ce qui est le cas de l'OPH (Office Public de l'Habitat) en place ;
- une politique volontaire sur l'aide à la reprise de l'immobilier ;
- une politique volontariste sur les façades ;
- une politique sur l'ensemble de ce qui peut embellir les logements ;
- une politique sur les commerces.

Je ne vais pas vous redonner la liste complète des opérations que nous avons menées, et des structures qui font qu'aujourd'hui, nous aidons les commerçants qui veulent s'installer. Je crois que cette année, 7 prêts ont été permis par Initiative Dole Territoires, ce qui est unique en France dans le cadre d'un fonds. Ce sont les aires du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), les boutiques éphémères qui n'ont jamais été aussi importantes, la préemption des baux commerciaux.

Pour les personnes qui viennent visiter Dole, pensez-vous que c'est mieux d'avoir la boutique avec ce qu'elle offre actuellement, plutôt que ce qu'elle aurait pu avoir, c'est-à-dire un point de restauration rapide de plus dans ce secteur ? Je crois qu'il faut une politique cohérente et globale. Nous demandons donc à la SPL, parce que nous en sommes actionnaires avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, donc unanimes, parce que nous sommes les deux à 50 %, de mettre en place la politique de la Ville avec une acquisition, des travaux et avec des locations. Nous ne pouvons pas vous en dire le prix aujourd'hui, car la société achète, et non la Ville, et la société négocie. Nous donnons simplement une concession.

Rassurez-vous, cela se fait dans toutes les villes de France où il y a des concessions et des aménagements. Ne nous prenons pas pour plus grands que ce que nous sommes, mais c'est la Confluence à Lyon, c'est l'île Seguin à Paris. Il y a de nombreuses opérations comme celle-là, des opérations beaucoup plus petites comme Témis à Besançon ou certains quartiers à Vesoul. Nous sommes dans une opération pour laquelle nous donnons un mandat de concession à une entreprise que nous gérons directement.

Concernant la question d'avoir choisi Dole plutôt que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, comme je vous l'ai expliqué, nous sommes actionnaires l'un et l'autre à 50 %. Que ce soit l'un ou l'autre, cela ne change strictement rien. Ce n'est ni l'un ni l'autre qui paie, mais la société. Nous déclenchons l'opération, nous nous engageons simplement à dire qu'en cas de vacance commerciale, nous l'assurons. Pourquoi assurons-nous ce risque ? Parce que cela fait partie des 3 rues du centre-ville qui relèvent de la compétence dans le cadre du centre-ville.

Vous avez raison, les compétences Logement et Commerce appartiennent plus à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il pourrait être imaginé que jeudi soir, dans le cadre des réflexions à mener, même si ce n'est pas à l'ordre du jour, le président fasse état à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de cette opération. En tout cas, il ne s'agit pas de choisir l'un ou l'autre, puisque notre société commune le fera. Tout cela avance. Bien sûr, nous aurons des retours, car nous avons un Conseil d'Administration de Grand Dole Développement 39 qui se réunit chaque fois que cela est nécessaire. Dans ce CA, il y a la majorité et l'opposition de la Ville de Dole, mais il y a aussi des élus extérieurs à la Ville de Dole, certains représentants la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Tout cela est d'une transparence la plus parfaite.

Fallait-il attendre que des investisseurs acquièrent ce bâtiment ? Je crois que cela fait des temps mémoriables, notamment pour le bâtiment du 15 Grande Rue. Vous avez peut-être ce souvenir, mais cela fait un bon moment que c'est en vente et que personne n'achète. Je suis plutôt favorable à l'initiative privée, et il faut l'encourager chaque fois qu'il est possible de le faire. Néanmoins, à un moment donné, en termes d'aménagement du territoire, lorsque l'on a des nécessités et que l'initiative privée ne vient pas, c'est à la collectivité de prendre ses responsabilités, ce que nous avons fait et ce que nous allons faire ce soir. J'imagine que lorsque chacun votera, il s'honorera de le faire ce soir.

M. le Maire : Avez-vous d'autres remarques ?

M. KAYI : Je voudrais dire quelques mots, parce que la Ville de Dole a une grande histoire, beaucoup de bâtiments vétustes au centre-ville, très difficiles à aménager, à rénover. C'est pour cela que lorsque vous vous promenez dans la Ville et que vous levez la tête, c'est un petit peu triste. Pour les propriétaires, cela pose problème d'emménager. C'est pour cela qu'il faut intervenir, acheter les bâtiments, et les acheter entièrement si c'est possible, pour rénover.

Concernant les commerces, par exemple au rez-de-chaussée, nombreux d'entre eux ne possèdent même pas de sanitaires. C'est pour cela que les gens n'ont pas envie de louer les locaux ni de s'y installer. Il faut donc encourager ce type d'initiatives, mais bien évidemment, en toute transparence et avec tout le contrôle possible.

M. le Maire : Merci, Sevin. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. CARD : J'avais très bien compris le fonctionnement de la SPL et je suis toujours pour le principe de celle-ci. D'ailleurs, j'avais voté pour il y a un an, lorsque nous l'avons mise en place. Néanmoins, j'ai tout de même un malaise par rapport à cela, parce que nous confierons à la SPL le droit d'acheter un immeuble sans que nous, actionnaires à 50 %, Dolois, n'en connaissions le prix ni le plan de financement. Si la SPL achète beaucoup trop cher, que les loyers sont très faibles et qu'il y aura un déficit en fin d'année – ce qui sera forcément le cas, à mon avis –, il faudra remettre de l'argent à un moment donné.

Je suppose que les emprunts que fera la SPL seront bien cautionnés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole à chaque fois, la SPL n'ayant pas de fonds propres. Ce fonctionnement ne me convient pas bien. J'aimerais avoir un plan d'investissement sur ces achats d'immeubles, surtout sur le long terme. Comme vous le dites, nous commençons par

acheter cela, puis nous en achèterons d'autres. Mais il faut faire attention, car lorsque la SPL s'endette, il faut bien dire que ce sont les Dolois qui s'endettent. Il ne faut pas dire que c'est la SPL, parce que c'est trop facile ! Je vais créer des sociétés personnelles et je vais dire « ce n'est pas moi, Gilles CARD, qui m'endette, mais c'est la société que j'ai créée ». Remarquez, certaines personnes vivent comme cela, mais cela ne dure jamais vraiment très longtemps. À un moment donné, il me semble que cela « foire ».

Je ne peux donc pas voter cela, je m'abstiendrai, sauf si vous nous présentez au moins une estimation de tarifs, du nombre d'appartements, des loyers, des emprunts. Merci.

M. le Maire : Nous répondrons par la suite.

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais revenir sur la deuxième partie de ta première question concernant la stratégie commerciale qui nous amène à avoir ce type de raisonnement. Autour de cette table, nous sommes 3, Jean-Claude WAMBST, Stéphane CHAMPANHET et moi-même, à avoir travaillé sur le FISAC 2010. À l'époque, au nom de l'Association des commerçants, souvenons-nous-en, j'avais fait une enquête sur l'état de l'offre marchande du centre-ville. Le FISAC étant censé se terminer cette année, j'aurais fait exactement la même enquête, avec les mêmes outils et les mêmes instruments, et le même type de raisonnement.

J'ai fait le constat suivant, comme je l'ai annoncé à l'équipe : en 8 ans, l'enquête datant de 2009, le centre-ville a perdu 40 commerces, alors que le FISAC était censé permettre la revitalisation du centre-ville. Ces commerces n'étaient pas forcément à bout de souffle. Certains étaient liés notamment à la téléphonie, d'autres au voyage ou à l'alimentation, à l'équipement de la personne. J'ai aussi pu constater que cette chute de la vacance commerciale n'est pas née du FISAC, mais elle est bien antérieure. Ce mouvement existe depuis des dizaines d'années.

Néanmoins, lorsque nous faisons le constat comparatif avec les autres villes de France, comme l'a indiqué mon collègue Jean-Marie SERMIER, il se trouve que cette vacance commerciale est le seul instrument utilisé pour évaluer la dynamique commerciale d'un centre-ville. Il y a un paramètre justement qui dit que lorsque le taux de vacance est :

- inférieur à 5 % : c'est conjoncturel, ce n'est pas très grave ;
- entre 5 et 10 % : cela commence à poser problème ;
- supérieur à 10 % : cela devient structurel et gravissime.

Ici, à Dole, sachant qu'il existait environ 400 espaces commerciaux il y a un certain temps et que nous sommes à 300, cela veut dire que nous avons perdu autour de 25 % des commerces. Nous dépassons ainsi toutes les normes. Cela veut dire que nous sommes dans un état d'urgence de stratégie commerciale. Dans cet état d'urgence, nous avons déjà mis en place tout ce qui existait. Nous sommes allés voir ce qu'il se passait dans les autres villes, nous avons d'ailleurs adhéré à l'association nationale « Centre-Ville en Mouvement », et nous avons mis en place ici, à Dole, tous les instruments, toutes les stratégies, toutes les politiques, toutes les incitations qui peuvent exister, tous les instruments coercitifs aussi.

Pour la première fois, grâce à nous tous, partiellement au FISAC et à tous les efforts que nous faisons depuis 3 ans, nous réussissons cette année à avoir un équilibre entre les ouvertures et les fermetures, mais cela reste un résultat très fragile avec tous les outils que nous avons mis en place. Cela signifie que les outils actuellement existants ne sont pas encore suffisants pour pallier cette vacance commerciale et en améliorer la situation. C'est pourquoi il faut absolument aller sur des outils beaucoup plus efficaces, et l'acquisition foncière est une nécessité.

Nous sommes en retard sur bien d'autres villes, des villes plus importantes, certes, aussi sur d'autres villes équivalentes qui ont déjà pratiqué l'acquisition foncière dans les centres-ville pour revitaliser, et il s'avère que c'est payant. C'est pourquoi nous le faisons d'une façon volontaire, car nous savons que c'est une voie nécessaire pour revitaliser le centre-ville. Avec cette acquisition, nous savons bien qu'il y a la partie commerciale, mais si nous voulons relancer le commerce, nous savons pertinemment qu'il faut ramener de la population qui vivra au centre-ville, qu'il faut réhabiliter les appartements. Cela rentre dans ce cadre, mais il faut aussi faire les travaux d'urbanisme que nous faisons. C'est en combinant ces trois éléments que nous réussirons à revitaliser le centre-ville comme il faut. Nous sommes obligés de prendre des outils de cette ampleur.

M. le Maire : Merci, Jacques. Avez-vous d'autres interventions ?

M. SERMIER : Je pense que nous avons beaucoup parlé du centre-ville la dernière fois, nous en parlons beaucoup cette fois-ci. J'insiste sur le fait que, certes, nos outils n'ont pas encore donné la plénitude de leurs moyens, mais, comme vient de le rappeler Jacques, c'est la première fois que nous arrivons à équilibrer les opérations, alors que partout en France, et vous le savez bien,

puisque vous regardez de près ou de loin tous les journaux nationaux, les centres-ville continuent à se dégrader fortement. Cela n'est pas dû au hasard.

Quand on dit que cela permet au centre-ville de retrouver, même si c'est fragile, une attractivité et un rayonnement important, j'insiste sur le fait que ce rayonnement impacte directement la totalité de la Ville, son image et son équilibre économique, et accessoirement, il est bon pour l'environnement. Nous l'avons dit dans le cadre du document d'urbanisme que nous sommes en train de revoir avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : l'idée est de densifier la Ville plutôt que d'utiliser des surfaces agricoles en permanence et d'élargir la Ville simplement et facilement. Nous avons peut-être choisi la difficulté, mais c'est bon pour la Ville, pour le secteur et pour l'environnement. C'est le premier point.

Deuxième point, concernant la SPL, je suis très heureux que vous l'ayez votée, et j'avais dit que nous étions dans une certaine collégialité. Excusez-moi, mais vous n'avez pas tout à fait compris ce que vous avez voté, parce qu'il est évident que la SPL étant une entreprise, elle ne fera pas de déficit. Je répète que lorsque l'on est actionnaire d'une entreprise, l'objectif de l'entreprise, à défaut de faire du bénéfice, et n'étant pas dans la recherche d'un bénéfice important, vise un équilibre et un aménagement du territoire. C'est la différence qui nous caractérise. Imaginez que Vinci ou Bouygues soit venue acheter ici. Si une entreprise était venue acheter, vous n'auriez pas consolidé les comptes de l'entreprise avec ceux de la collectivité. Ce n'est pas parce que l'on travaille avec une entreprise que l'on consolide ses comptes avec la collectivité. Ce n'est ni le droit ni la comptabilité en France, et je parle sous le contrôle de Jean-Pascal.

Il n'a jamais été question de consolider des comptes de cette façon, c'est impossible. L'entreprise a pour vocation à s'équilibrer sur plusieurs opérations. Nous avons évoqué tout à l'heure une première opération. Aujourd'hui, nous sommes sur une deuxième opération, et il s'en fera peut-être d'autres. Peut-être que d'autres communes souhaitent en faire. Vous voyez bien que l'objectif de G2D39 est d'équilibrer globalement ses comptes et elle ne regarde pas directement opération par opération.

Quand on demande à G2D39 de faire le bâtiment Clemenceau, vous n'êtes pas sans savoir que ce bâtiment est d'un intérêt particulier. Il est quasiment en centre-ville, il est facile d'accès, il y a un parking et il est proche des cités administratives. Si nous mettons ce bâtiment à disposition d'un quelconque opérateur privé, il trouvera évidemment une réponse, et il y aura peut-être des Dolois, mais pas uniquement. Des Dijonnais, voire des nationaux, viendront sur de tels bâtiments. Qu'avons-nous fait ? Nous faisons en sorte que la SPL fasse ce bâtiment. Lorsqu'elle le fait, nous sommes convaincus qu'elle pourra développer aussi un certain bénéfice dans cette opération.

Il n'y a pas de raison que la SPL s'occupe des opérations éventuellement déficitaires, et qu'elle ne s'occupe pas des opérations avec des marges positives et des objectifs intéressants. Nous sommes bien dans une entreprise qui est le bras armé de la collectivité et il faut laisser à l'entreprise et à l'actionnaire leurs propres rôles. L'actionnaire est là pour donner des orientations, surtout quand il est majoritaire, mais il n'est pas là pour gérer l'entreprise.

M. le Maire : Merci pour ces éléments de pédagogie sur les sociétés publiques locales. Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

M. HAMDAOUI : Je voulais insister sur un point soulevé par Gilles CARD concernant le fait que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a la compétence économique. Cette délibération risque d'être entachée d'irrégularités à partir du moment où la Ville crée un principe de concession de service sur un champ de compétence qu'elle n'a plus. Tel était le problème que voulait soulever Gilles CARD.

Je lis « la Ville de Dole souhaite acquérir de nouveaux locaux vacants », à savoir des locaux à usage commercial et biens immobiliers. Ce n'est donc pas sur la façon d'agir sur le centre-ville que Gilles CARD intervient, mais c'est plutôt « pour quoi faire ? », « à quel prix ? ». Vous avez répondu, mais ce qui me pose question concerne le risque d'irrégularité de la délibération, car nous agissons sur un champ de compétence que nous n'avons pas.

M. le Maire : Monsieur HAMDAOUI, je vous répondrai à la fin de toutes les interventions.

M. LEFÈVRE : Si je peux éclairer notre collègue de la minorité, il se trouve qu'il y a actuellement deux rapports déposés auprès du Premier ministre, le rapport Dauge et le rapport Malvy, le premier sur les centres-ville historiques et le second sur la revitalisation du commerce en centre-ville. Il se trouve que les deux ont fait la proposition justement au Premier ministre de revoir la réglementation un peu parfois tatillonne qui, finalement, empêche d'agir ceux qui ont envie de faire. Pour les questions de compétences qui pourraient être croisées, ce qui n'est pas le cas ici, la Région Bourgogne-Franche-Comté sera la région test pour la simplification réglementaire.

Je pense que le juge administratif sera rapidement informé de ce que le président de la République appelle « les possibilités d'expérimentation ». Je pense que cette question ne pourra donc pas être entachée d'illégalité quand bien même elle devait l'être.

M. le Maire : Merci. Avez-vous d'autres interventions ?

M. FICHÈRE : Je voudrais ajouter une petite précision par rapport à ce qui a été évoqué. Nous avons débattu de cela également en commission. Je pense que la compétence est partagée. Est-ce d'une part une opération immobilière, donc de nature civile ? Une partie serait commerciale, il pourrait aussi y avoir des aménagements de locaux qui ne sont pas directement du ressort économique. Nous sommes sur la limite et il est vrai que nous sommes sur la réutilisation du centre-ville, compétence restée dolo-doloise. Je pense que nous ne sommes pas en infraction ou en irrégularité en faisant cela.

M. le Maire : Permettez-moi d'apporter quelques éléments complémentaires sur cette question. Tout d'abord, sur la question de la compétence, je rappelle tout de même que le FISAC est porté par la Ville de Dole, qu'il a fait preuve d'une modification à notre arrivée sur la période 2014-2015, au moment où la compétence était déjà transférée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et qu'avec les services de l'État, nous avons contractualisé le FISAC à ce moment-là une nouvelle fois.

D'après ce que je sais, il n'y a pas eu de problème. C'est donc une compétence quelque peu partagée, l'aménagement du territoire restant pleinement une compétence partagée avec les communes. Je rappelle aussi que nous ne traitons pas que l'aspect commercial des choses, mais c'est un ensemble de retraitements de rue, et notamment d'un projet porté par la Ville sur le sujet. Au-delà de cela, je suis un petit peu étonné, parce que finalement, vous donnez des observations que je peux trouver d'une certaine compréhension de la part de Gilles CARD, car nous sommes sur de nouvelles méthodes, sur de nouveaux outils, avec une méthodologie différente, ce qui nécessite forcément un certain nombre d'explications.

Néanmoins, je crois que Jean-Marie SERMIER l'a bien dit. Les SPL sont des sociétés nécessitant de toute façon que leurs comptes soient équilibrés, avec des opérations déficitaires, d'autres bénéficiaires, mais au bout du bout, il faut que cela puisse s'équilibrer. Globalement, sur la question d'Ako HAMDAROUI concernant les compétences, je crois qu'il ne faut pas regarder les choses par le petit bout de la lorgnette, mais beaucoup plus largement : que voulons-nous pour notre centre-ville ? La vraie question est là et nous n'aurons cesse de rappeler ici que le but est d'être interventionniste sur la question, de reprendre la main au maximum.

Nous ne sortirons pas ce centre-ville de ses difficultés commerciales sans reprendre la main au maximum là où nous le pouvons à chaque fois, parce que nous voyons bien que là où nous reprenons la main, nous avons des résultats par la suite. Je crois que c'est indispensable, et Jacques PÉCHINOT l'a dit : nous sommes sur une phase d'inversion des difficultés de vacances commerciales. En effet, 4 enseignes de vêtement masculin ont ouvert (ou vont ouvrir), et pas n'importe lesquelles. Il faut donc poursuivre cette dynamique.

La rénovation des espaces publics qui était un chantier énorme, difficile, et, je pense, courageux permet aujourd'hui une nouvelle dynamique. Notre saison touristique a pleinement battu son plein. Nous avons mené de front l'ensemble des thématiques du projet « cœur de ville ». Aujourd'hui, des villes du grand est (Toul, Sens, Saint-Claude) viennent s'interroger et regarder ce qui a été fait. Nous voyons bien aujourd'hui que la rénovation des espaces publics permet un effet de levier, car nous sommes dans un centre-ville plus accueillant, plus lumineux et l'on a davantage envie de s'y rendre, et je crois que c'était l'objectif. Pour autant, rien n'est acquis.

Nous avons une augmentation de 38 % des recettes sur des parkings à barrière. Nous avons peu d'outils pour mesurer finalement la circulation piétonne, le nombre de personnes qui viennent au centre-ville, mais cet élément nous montre des aspects positifs. Bien sûr, rien n'est acquis, il y a encore beaucoup à faire, mais je crois que le chemin est tracé. Continuons de mobiliser les différents outils. Ne nous posons pas la question de savoir à chaque fois si cela relève de la compétence des uns ou des autres, qui l'on met ou qui l'on ne met pas dans ces locaux. Il faut avancer, poursuivre ce travail pour réussir ce projet « cœur de ville ».

Voilà les éléments que je souhaitais vous apporter. Même si certaines interrogations sont légitimes, je crois que nous avons apporté les réponses pleines et entières. Il appartiendra maintenant, si vous approuvez ce rapport, à la société publique Grand Dole Développement 39 de mener les négociations avec les propriétaires, car il faut absolument reprendre la main pour rénover. Nous n'accueillerons aucun nouveau commerce dans l'état d'un certain nombre de bâtiments dans le centre-ville. Je crois que là est l'essentiel de notre délibération d'aujourd'hui.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix ce rapport n° 4. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 5 abstentions. Je vous fais part également, étant le Président de la SPL, que je ne prends pas part au vote. Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 5 abstentions, valide le principe de concession de services entre la SPL Grand Dole Développement 39 et la Ville de Dole, concernant l'acquisition et la location de locaux ou parcelles situés sur le périmètre de la Ville de Dole.

RAPPORT N° 05 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS

M. FICHÈRE : Il s'agit d'une délibération très technique et très rituelle s'agissant du budget primitif 2018 qui ne sera adopté qu'au cours du mois de mars 2018. Pour ne pas bloquer les opérations et les engagements d'investissement au 1^{er} janvier 2018, il convient, comme les textes nous l'y autorisent, d'autoriser l'engagement jusqu'à concurrence de 25 % des crédits votés lors de l'exercice précédent. Nous vous demandons donc d'autoriser l'engagement jusqu'à concurrence de 2 627 700 euros, correspondant au quart du budget 2017.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits votés lors de l'exercice précédent.

RAPPORT N° 06 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS POUR 2017

M. CUINET : Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année, je vais vous demander d'approuver des subventions pour 2017 aux associations et aux organismes suivant le tableau en votre possession. Si je résume, les subventions sont les suivantes :

Association	Objet	Montant proposé
Retraite Sportive du Grand Dole	Soutien de la Ville pour l'organisation de la journée de reprise du club	410 euros
DFF.ORG	Soutien de la Ville pour l'organisation du Triathlon 2017	500 euros
Dole Waterpolo	2 ^e Fête de l'Eau du 1 ^{er} juillet 2017	500 euros
Canoë Kayak Dolois		500 euros
Aviron Club Dolois		500 euros
Dole Aquavélopede		500 euros
Dole Subaquatique		500 euros
Cercle des Nageurs de Dole et de sa Région		500 euros
Promo Sport Dole Crissey		250 euros
Ambassadeur de la Ville		Justin BOURNIER (Dole Athlétique Club)
Vélo Club Dolois	Soutien de la Ville pour l'organisation des courses cyclistes « La Louis Pasteur » et « Prix de la Ville »	4 000 euros
Collège Ledoux	Soutien de la Ville pour une sortie scolaire à Verdun	500 euros

M. le Maire : Merci, Jean-Pierre, pour ces différentes subventions. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce rapport concernant les subventions aux associations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les subventions aux associations et organismes listés ci-dessus.

RAPPORT N° 07 : RÉFORME DU RÉGIME INDEMNITAIRE – MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Il convient d'instaurer au sein de la Ville de Dole un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, autrement appelé RIFSEEP, en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la Ville de Dole. Ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent ;
- d'une part facultative, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre, puisque lié à la manière de se servir de l'agent.

L'IFSE a pour vocation de valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents. Le montant annuel plancher de l'IFSE est fixé à 830 euros pour tous les agents, 602 euros étant indexés sur l'évolution du coût de la vie. Lors du Comité technique de la Ville de Dole du 28 novembre 2017, il a été convenu avec les organisations syndicales d'ouvrir un dialogue social en 2018, afin de déterminer le montant de l'IFSE minimum annuel par catégorie et par grade, et de compléter les critères d'attribution de l'IFSE et du CIA.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel telles qu'annexées.

M. le Maire : Merci, Madame la 1^{re} Adjointe. Y a-t-il des observations ou des questions ?

Mme BARTHOULOT : Merci, Monsieur le Maire. Je vais poser la même question que celle que j'ai posée au CA du CCAS. Comment les syndicats ont-ils réagi sur ce régime indemnitaire ? Il m'a été répondu qu'il n'y avait eu aucun problème.

M. le Maire : Merci de votre question. Évidemment, il y a eu plusieurs réunions – un peu plus de 5 – sur le dialogue social tout au long de l'année. Le Comité technique s'est réuni dernièrement. Le projet présenté a été adopté à l'unanimité. Je vais peut-être laisser Isabelle compléter s'il le faut.

Mme MANGIN : Tout à fait. Cela a été voté à l'unanimité des organisations syndicales présentes que nous remercions. Nous avons eu un débat très constructif, avec des évolutions par rapport au projet présenté, et cela a abouti à un accord commun.

Mme BARTHOULOT : Oui, mais ce qui me surprend est que j'ai appris par la suite que certains syndicats n'avaient pas pris part au vote et que c'est au moment du CTP (Comité Technique Paritaire) que vous avez négocié les différents points de cet accord. Je ne suis pas trop d'accord pour que l'on ne me donne que la moitié des informations.

M. le Maire : Les informations que vous venez de donner ne sont pas exactes, Madame BARTHOULOT. Les syndicats présents ont tous pris part au vote. Après, si une organisation syndicale ne souhaite pas siéger, c'est son droit, et ce n'est pas la première fois, mais l'ensemble des organisations syndicales présentes et qui a tenu les discussions a approuvé les accords. Il n'y a donc pas de non-participation au vote.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. HAMDAOUI : J'avais prévu aussi d'intervenir sur ce point, parce qu'en commission, on nous a dit la même chose. On nous a dit « vote à l'unanimité ». Je trouve que cette présentation est intellectuellement malhonnête. Il fallait préciser qu'un syndicat avait refusé de prendre part au vote, qu'il a lu une motion avant et qu'il est parti. La présentation aurait été globale. On nous a dit mot pour mot – et je prendrai à témoin au Conseil Communautaire, parce que cela a été évoqué aussi en commission du Conseil Communautaire – qu'il y avait eu un vote à l'unanimité. Cela s'est arrêté là. Il manquait donc une partie de l'information sur le déroulé. Puisque j'ai la parole, je voulais faire deux remarques. Ici, c'en est une.

L'autre remarque concerne la modulation de l'IFSE du fait des absences en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle. Les accidents de service sont rares, et heureusement. Ceux entraînant un congé maladie supérieur à 30 jours sont encore plus rares. Tout ceci pour dire que l'on aurait pu retirer la double peine imposée dans cette indemnité, même s'il y a une amélioration par rapport à ce qui existait avant.

Certes, il y a une amélioration, le nombre de jours de carence ayant été repoussé. Néanmoins, quoi qu'il en soit, je trouve que c'est une double peine. Si une personne qui vient travailler a un accident du travail, elle perd une partie de son indemnité, ce supplément d'indemnité représentant

200 euros perdus dans l'année. Je pense que la collectivité pourrait faire un effort – je ne sais pas s'il est encore temps de modifier ce point – en disant « les accidents de service sont extrêmement rares, ceux entraînant 30 jours d'arrêt sont encore plus rares ». Cela représente 200 euros dans l'année, ce qui n'est rien du tout, et cela ne mettrait pas en difficulté les finances de la Ville. Pour retirer cette double peine concernant les agents, je trouve qu'il serait bien de retirer ce petit aspect sur la délibération.

M. le Maire : Merci, Monsieur HAMDAOUI. Je vais repasser la parole à Isabelle MANGIN juste après, mais je ne peux pas entendre votre analyse au début de votre intervention. Quand on se réunit ici autour de la table, lorsque l'on adopte un rapport, il y a un nombre de votants avec les personnes pour, celles qui s'opposent et celles qui s'abstiennent. Vous avez remarqué que sur les rapports que nous avons votés jusqu'à maintenant – pas tous, mais l'essentiel –, j'ai dit « rapport adopté à l'unanimité », et pourtant, il nous manque des personnes pour des raisons absolument valables.

Il n'y a pas de problème sur la question, mais je regrette, l'accord a été adopté à l'unanimité des personnes participant au travail et au dialogue social. Je reste donc ferme sur la position adoptée. Elle montre bien que la très grande majorité des syndicats a compris la démarche permettant aujourd'hui, dans le cadre de l'engagement de la mutualisation pris, à un principe d'équité entre les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville de Dole. C'est une vraie avancée sociale pour notre personnel, particulièrement pour les catégories C de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je crois que nous pouvons nous féliciter de ce dialogue avec les organisations syndicales.

Mme MANGIN : Je voulais préciser que les 30 jours en cas d'arrêt de travail sont tout de même une proposition des syndicats. Je voulais aussi préciser que la part des 602 euros est maintenue. C'est au-delà. Après, c'est une décote. Je le précise, parce que ce n'était pas clair. Il y a 830 euros, dont 602 euros maintenus, quelle que soit la durée de l'arrêt. Voilà ce que je voulais préciser.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres questions ou observations ?

M. CUINET : Je voudrais juste répondre. Pour avoir participé à cette séance qui a duré 3 heures, qui a comporté beaucoup d'échanges avec des syndicats responsables, si nous comparons la fiche d'émargement avec les votes, c'est l'unanimité. Celui qui n'était pas là n'était pas là. Il n'a pas voulu venir, ce n'est pas de sa faute.

En plus de cela, je me permets de trouver un peu cavalier de remettre en cause les négociations des syndicats. Ils sont responsables, ils ont décidé, ils ont accepté. Nous avons accepté beaucoup de leurs propositions, avec moult échanges et suspensions de séance. Il y a donc eu un vrai dialogue. Si les syndicats l'ont voté, je pense que ce n'est pas à nous ce soir, ici, autour de la table, de remettre en cause les questions abordées et sur lesquelles ils ont eu satisfaction. Ce n'est pas notre place.

M. le Maire : Merci, Jean-Pierre. Y a-t-il d'autres questions ?

M. HAMDAOUI : Puisque je suis interpellé, je ne remets pas du tout en cause le travail effectué et je ne l'ai jamais remis en cause ici. Premièrement, je maintiens mes qualificatifs, que c'est une présentation intellectuellement malhonnête, parce que l'on nous a dit « vote à l'unanimité ». Comment comprenons-nous cela ? J'entends que tous les syndicats ont voté. Je comprends cela de cette manière. Si l'on nous avait dit, comme vous venez de le présenter, que c'était un vote à l'unanimité des syndicats présents, nous aurions compris le message. C'est différent. Concernant la part, j'ai bien compris. J'ai bien dit que ce n'était pas sur les 602 euros, mais sur le supplément au-dessus. Cela concerne donc 200 euros à l'année pour la collectivité locale.

Réactions de la salle.

M. HAMDAOUI : Soyez polis ! Je n'ai coupé la parole à personne ce soir !

M. le Maire : Continuez.

M. HAMDAOUI : Cela concerne 200 euros à l'année pour la collectivité locale. Les syndicats font leur proposition, l'assemblée délibérante peut faire les siennes. C'est une négociation. Je proposais donc de retirer cette double peine. Je parle de 200 euros ! On est en train de négocier !

M. le Maire : Monsieur HAMDAOUI, tout d'abord, je continue de contester votre analyse, parce que jamais je n'ai entendu dire dans aucune assemblée qu'il y a, sur un rapport, une unanimité des gens présents, y compris quand vous étiez aux affaires. C'est donc tout de même un peu gros.

Deuxièmement, je rappelle qu'il s'agit d'un travail permettant de récompenser aussi les catégories C, particulièrement sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Bien évidemment, c'est toujours la course à plus, mais nos agents des deux collectivités, aujourd'hui, seront mieux considérés par ce travail, et je crois qu'il s'agit là d'une avancée importante. Je ne veux pas dire que vous auriez pu le faire par le passé, parce que la loi n'était pas encore votée. Néanmoins, ne croyons pas que nous pouvons indéfiniment toujours donner plus de primes. Je crois que les agents auront une meilleure lisibilité par ce régime indemnitaire tel qu'il est fixé.

Y a-t-il d'autres observations ?

Mme MANGIN : Je voudrais tout de même préciser également que cela allait dans le sens de la mutualisation. Nous en parlons depuis 3 ou 4 ans. Ce régime indemnitaire permettra le transfert des compétences au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, comme vous le prônez souvent. Merci.

M. le Maire : Merci, Madame la 1^{re} Adjointe. Je voudrais ajouter deux derniers éléments me concernant. Premièrement, Monsieur HAMDAOUI, je ne peux pas retenir votre proposition, car le projet de délibération tel qu'il est proposé est issu d'un travail conjoint entre les élus et les syndicats. Il serait bien malvenu de remettre en cause, me semble-t-il, un accord comme celui-ci.

Deuxièmement, je voudrais remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à ce travail au sein des élus municipaux, ma 1^{re} Adjointe Isabelle MANGIN pour le travail effectué, le Directeur Général des Services, l'ensemble du service et les directions des ressources humaines qui ont aussi eu beaucoup de travail sur ce projet.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je compte 6 abstentions. Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 6 abstentions, approuve les dispositions du RIFSEEP telles qu'exposées ci-dessus.

RAPPORT N° 08 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade et des promotions internes, après avis de la Commission Administrative Paritaire du 4 juillet 2017, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes. Ces créations de postes permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel dans le respect des dispositions législatives et réglementaires. Comme le permet la loi du 26 janvier 1984, Monsieur le Maire souhaite créer un poste de collaborateur de cabinet à la Ville de Dole.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de créer des postes suite à avancements de grade, promotions internes à compter du 31 décembre 2017 ;
- de supprimer en conséquence les postes correspondants à compter de cette même date ;
- de créer un poste de collaborateur de cabinet,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.

M. le Maire : Merci, Madame MANGIN. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications du tableau des effectifs.

RAPPORT N° 09 : CONVENTION JURA SERVICE POUR L'ANNÉE 2018

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire.

Afin d'assurer le remplacement temporaire d'agents absents ou faire face à un accroissement temporaire d'activité, le Conseil Municipal autorise chaque année Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association intermédiaire Jura Service, qui met à disposition de la collectivité les personnels répondant à l'offre de mission.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention 2018 avec l'association Jura Service, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

M. le Maire : Merci pour cette convention avec Jura Service, qui rend bien des services à la collectivité et que nous remercions. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour l'adoption de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention avec Jura Service pour l'année 2018.

RAPPORT N° 10 : AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE DOLE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Merci, Monsieur le Maire.

En 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville ont validé la mise en œuvre d'une administration unique regroupée au sein d'un seul organigramme. Cette mutualisation fait l'objet d'une convention qu'il convient d'actualiser chaque année afin de prendre en compte l'évaluation du coût de la mutualisation des services.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le projet d'avenant à la convention annexé à ce rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. le Maire : Merci, Madame BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de services entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

RAPPORT N° 11 : MISE À DISPOSITION D'AGENTS DE LA VILLE DE DOLE AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA CUISINE CENTRALE « LA GRANDE TABLÉE »

Mme JEANNET : Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, les agents sont recrutés par la Ville. Ensuite, nous signons une convention pour la mise à disposition. « La Grande Tablée », qui a une augmentation de son activité, a recruté deux personnes. Il faudra modifier sur le rapport que ce ne sont pas de cuisiniers, mais des agents techniques. Dans les conventions qui vous ont été remises, il est stipulé que ce sont des cuisiniers. Je demande donc à ce que ce soit modifié dans les conventions, et bien entendu, modifié dans la délibération.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les projets de conventions de mises à disposition de deux agents de la Ville de Dole auprès du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;
- de noter que le Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée » versera à la Ville de Dole les montants correspondant à ces mises à disposition.

En tant que Présidente du Syndicat Mixte, je ne prendrai pas part au vote.

M. le Maire : Merci, Madame JEANNET. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix, en remerciant d'ailleurs sur ce sujet l'ensemble du travail accompli par la présidente et toute son équipe pour la restauration et l'agrandissement de la cuisine centrale effectué par la SPL Grand Dole Développement 39. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les projets de conventions de mises à disposition de deux agents de la Ville de Dole auprès du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée ».

RAPPORT N° 12 : MISES À DISPOSITION PARTIELLES D'UN AGENT DE LA VILLE DE DOLE AUPRÈS DES COMMUNES DE BAVERANS, BIARNE ET JOUHE

Mme GIROD : Merci, Monsieur le Maire.

Les communes de Baverans, Biarne et Jouhe ont un besoin en matière de secrétariat de mairie en raison de l'absence de leur actuelle secrétaire. Ainsi, la Ville de Dole met partiellement à disposition de ces trois communes un adjoint administratif principal de deuxième classe comme suit :

- pour la commune de Baverans : 6 à 13 heures hebdomadaires du 12 octobre au 31 décembre 2017 ;
- pour la commune de Biarne : 3 à 4 heures hebdomadaires à compter du 31 octobre 2017 jusqu'au retour de la secrétaire de mairie ;
- pour la commune de Jouhe : 6 à 9 heures hebdomadaires à compter du 6 novembre 2017 jusqu'au retour de la secrétaire de mairie.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les projets de conventions de mises à disposition partielles d'un agent de la Ville de Dole auprès de ces trois communes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Merci.

M. le Maire : Merci, Madame GIROD, pour ces éléments de mises à disposition sur trois communes. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les projets de conventions de mises à disposition partielles d'un agent de la Ville de Dole auprès des communes de Baverans, Biarne et Jouhe.

RAPPORT N° 13 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : RECRUTEMENT DE 5 AGENTS RECENSEURS

M. BERTHAUD : Merci, Monsieur le Maire.

Afin d'organiser le recensement 2018, il vous est proposé de créer cinq postes d'adjoint administratif à raison de 24 heures 30 hebdomadaires, du 18 janvier 2018 au 24 février 2018. L'incidence financière s'élèvera à 10 510 euros. Une dotation forfaitaire de 4 642 euros sera versée par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) à la Ville de Dole pour les opérations de recensement 2018.

M. le Maire : Merci à Mathieu BERTHAUD pour ce rapport. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité sur ce besoin de personnes pour le recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création de cinq postes d'adjoint administration du 18 janvier au 24 février 2018 pour le recensement de la population 2018.

RAPPORT N° 14 : AVENANT AU CONTRAT D'ADHÉSION AUX SECRÉTARIATS DU COMITÉ MÉDICAL ET DE LA COMMISSION DE RÉFORME DU CENTRE DE GESTION AU 1ER JANVIER 2018

Mme DELAINE : Merci, Monsieur le Maire.

En 2016, la Ville de Dole a adhéré au Centre de Gestion du Jura afin d'assurer les secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme pour la Ville de Dole. La convention signée le 2 février 2016 avec le Centre de Gestion est renouvelée par voie d'avenant au 1^{er} janvier de chaque année. Les conditions financières de la prestation restent inchangées, soit :

- 100 euros par dossier instruit et présenté au Comité Médical ;
- 175 euros par dossier instruit et présenté à la Commission de Réforme.

À titre d'information, 47 dossiers ont été instruits et présentés au Comité Médical et 10 à la Commission de Réforme pour l'année 2016.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention d'adhésion aux secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme présenté par le Centre de Gestion ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

M. le Maire : Merci, Madame DELAINE. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'avenant à la convention d'adhésion aux secrétariats du Comité Médical et de la Commission de Réforme présenté par le Centre de Gestion.

RAPPORT N° 15 : SUBVENTIONS AUX GROUPES MUSICAUX PARTICIPANT À « LA NUIT DES BARS DE NOWEL »

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire.

Lorsque nous avons préparé la campagne électorale en hiver 2013, vous m'avez confié le soin de réfléchir à des activités qui s'appuient sur les artistes et la culture, mais qui avaient aussi pour ambition de participer à la revalorisation du centre-ville et d'un centre ancien. Je voudrais insister là-dessus, car l'opération « la nuit des Bars de Nowel » est exactement l'exemple, pour l'instant d'ailleurs très peu suivi par d'autres villes, d'une action qui s'appuie non seulement sur les commerçants que sont les bars, mais aussi sur des artistes essentiellement locaux.

Il est vrai que c'est la 4^e « nuit des Bars de Nowel, et je vais vous demander, mes chers collègues, d'adopter la liste des subventions que vous avez sous les yeux à l'ensemble des groupes, qui sont versées pour l'essentiel – nous avons eu l'occasion d'en parler en commission – à des associations.

Je parlais tout à l'heure du rapport Dauge et du rapport Malvy. Le souci que nous avons d'intégrer aussi la question artistique et culturelle à la revalorisation du centre-ville est assez peu suivi. Finalement, il est vrai que la Région Bourgogne-Franche-Comté sera une région pilote. La Ville de Dole peut être tout à fait, je crois, pilote dans ces rapports qui veulent regarder de très près comment, dans un centre ancien, et notamment avec un secteur sauvegardé, on peut essayer pas à pas de revitaliser le centre-ville, de redonner une autre teinte, mais la Ville de Dole est une des très rare à avoir développé un volet s'appuyant sur la culture.

J'insiste vraiment autour de cette table, parce que somme toute, il s'agit aussi de montrer que dans toutes les disciplines qui sont les nôtres autour de cette table, chacun à notre place tente d'apporter une petite pierre à ce travail de fourmi du centre-ville. En tout cas, pour « la nuit des Bars de Nowel », c'est une fois de plus une belle opération.

Je voudrais préciser, puisque c'était la demande d'une de nos collègues qui n'est plus autour de la table aujourd'hui, qu'à l'occasion de cette édition, nous avons pu, comme elle le souhaitait d'ailleurs, accueillir non seulement des groupes qui accompagnent celles et ceux qui pourraient avoir du mal à rentrer seuls chez eux après une soirée festive, mais aussi, car nous nous situons dans une démarche économique, nous avons fait appel au groupement des taxis dolois, et le numéro de téléphone a été très largement diffusé dans tous les bars, pour que celles et ceux qui ont envie de faire la fête puissent le faire aussi longtemps qu'ils le souhaitent, mais dans une démarche sécurisée. Je crois que nous avons tenu ce que l'on nous avait demandé et le rôle de la puissance publique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 650 euros au profit des onze associations participant à la « nuit des Bars de Nowel » édition 2017.

M. le Maire : Merci, Jean-Philippe, pour tes explications. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution d'une subvention de 1 650 euros aux profits des onze associations participant à la « nuit des Bars de Nowel » édition 2017.

RAPPORT N° 16 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FESTIVAL « CIRQUE & FANFARES » 2018

M. LEFÈVRE : Nous sommes en train de préparer la 8^e édition du Festival « Cirque & Fanfares » des 19 et 20 mai prochain. Nous sommes dans les volumes de ces dernières années (environ 20 fanfares et compagnies des arts de la rue). C'est une délibération pour demander des subventions aux autres collectivités publiques, à savoir :

- le Conseil Départemental du Jura à hauteur de 40 000 euros ;
- le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 49 200 euros.

Là encore, l'opportunité de dire que parmi ce que nous avons pu éventuellement apporter comme nuance dans le fonctionnement de « Cirque & Fanfares », le fait aussi d'avoir eu ce souci que certaines fanfares aillent jouer le soir auprès ou dans des bars était bien pour nous la volonté, d'une part que la fête dure une partie de la nuit, d'autre part que nous puissions donner et accompagner une dynamique commerciale. Je crois que cela a aussi participé ici ou là, pour accompagner un certain nombre de bars dans une reprise. Je répète que ce travail se fait pas à pas et c'est un travail de cousette.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire : Merci, Jean-Philippe, pour cette manifestation. Il est vrai que les deux rapports que nous devons de voter, que ce soit le Festival « Cirque & Fanfares » et La nuit des Bars de Nowel, montrent bien toute cette émulation qui permet aussi de faire vivre un centre-ville et de rayonner à l'extérieur. Y a-t-il des observations ou des questions ?

M. CARD : Pendant de nombreuses années, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole donnait une subvention. L'année dernière, elle l'avait basculée sur le Tour de France. Je vois que cette année, elle n'est pas sollicitée pour une subvention, ce qui est étonnant, car le Festival « Cirque & Fanfares » est une très belle manifestation, et nous en sommes tous convaincus.

À mon avis, c'est l'événement culturel et populaire du secteur de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je suis vraiment très surpris que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne donne pas un centime à un événement comme celui-là. Nous en avons parlé en commission, je n'ai pas eu de réponse, mais je vais peut-être en avoir une ici de la part du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. FICHÈRE : Il est vrai qu'en 2017, il y a eu le Tour de France que nous avons privilégié. Il n'y a pas une stratégie systématique d'arrêter à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler. Ce ne sont que des demandes de subventions. Nous verrons si, en préparant le budget, nous ferons quelque chose ou non.

M. le Maire : Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

M. WAMBST : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais intervenir à nouveau sur cette question du financement de cette manifestation. Je crois que nous sommes dans un budget constant. Je n'ai pas en tête les chiffres de l'année dernière, mais là, nous sommes dans le cadre d'un budget prévisionnel dans lequel nous avons un projet de dépenses et de recettes attendues. Il serait peut-être sage de nous représenter ce budget à un moment ou à un autre, puisque ce sont des demandes que nous formulons.

Nous savons à peu près où nous allons en termes de dépenses, mais en termes de recettes, je ne suis pas certain, compte tenu de la friabilité de certaines promesses, notamment du Conseil Départemental sur d'autres dossiers, à moins que la lettre soit déjà parvenue au Maire de Dole, précisant que nous avons bien 40 000 euros du Département pour cette manifestation. Sinon, je crois qu'il serait prudent de reposer le dossier sur notre table une prochaine fois.

M. le Maire : Je vous remercie de cette excellente question, Monsieur WAMBST. Évidemment, pour la partie recettes de la Ville de Dole, il n'y a pas de problème et sur la partie du Conseil Départemental du Jura, il n'y a pas de problème non plus pour une simple et bonne raison : sauf modification dans le BP (Budget Prévisionnel) qui sera voté la semaine prochaine, dans les rapports qui nous sont parvenus la semaine dernière en vue de ce budget primitif, il n'y a pas de remise en cause des subventions.

Le Conseil Départemental soutient cette manifestation depuis un bon moment à cette hauteur. Je ne doute donc pas qu'il en sera à nouveau le cas. Autant, nous pouvons avoir parfois des

discussions sur certaines autres subventions ou sur d'autres politiques, autant, pour le coup, je dois dire que le Conseil Départemental a tout de même une politique culturelle soutenue, qui n'a pas été remise en cause malgré les difficultés en 2015, à l'arrivée de la nouvelle majorité. D'autres crédits avaient été arrêtés ou réduits, ce qui n'était pas le cas sur la culture, et notamment sur cette participation.

M. LEFÈVRE : *Pour répondre à votre question, le budget de ces 3 dernières années a globalement un peu augmenté (de 15 000 ou 20 000 euros, de mémoire). Concernant les 49 000 euros de la Région, puisque nous passerions d'une subvention de 15 000 euros l'an dernier à 49 000 euros cette année, c'est le fruit des dispositifs adoptés par la Région de Bourgogne-Franche-Comté.*

Étant d'ailleurs l'orateur de mon groupe, dans quelques jours au Conseil Régional, j'ai déjà eu l'occasion de dire à la Présidente combien j'étais soucieux et attentif aux excellents dispositifs proposés. En fait, c'est très mécanique. La Région intervient à hauteur d'un certain pourcentage du budget présenté. Nous sommes avec un plafond, évidemment, et nous ne sommes pas très loin du plafond.

M. le Maire : *Merci, Jean-Philippe, pour ces précisions. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vous donne donc rendez-vous les 19 et 20 mai pour cette nouvelle édition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Le rapport est adopté à l'unanimité.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel pour le Festival « *» Cirque & Fanfares* ».

RAPPORT N° 17 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE L'ŒUVRE DE JULES ADLER

M. DOUZENEL : *Il s'agit d'une simple délibération pour modifier le plan de financement d'une acquisition d'une œuvre de Jules Adler, qui est actuellement au Musée des Beaux-Arts. Je vous invite d'ailleurs toutes et tous à aller découvrir cette belle exposition qui sera là jusqu'en février, si je ne dis pas de bêtise, sous l'autorité de l'Adjoint à la Culture. C'est une simple modification du plan de financement entre l'État et la Région. La clé de participation a évolué. Nous restons sur le même montant de participation, l'œuvre est toujours au même prix de 6 500 euros.*

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver ce nouveau plan de financement ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires institutionnels.*

M. le Maire : *Merci, Alexandre, pour ces précisions. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous invite à vous rendre à cette belle exposition qui retrace bien une bonne partie de l'histoire, notamment industrielle et sociale de notre pays au 19^e siècle.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du plan de financement de l'acquisition de l'œuvre de Jules Adler.

RAPPORT N° 18 : CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LA VILLE DE DOLE

Mme DRAY : *Merci, Monsieur le Maire.*

La prévention spécialisée s'inscrit dans la politique de protection de l'enfance et relève, depuis la loi du 6 janvier 1986, de la compétence départementale. Depuis le 1^{er} octobre 2015, la Ville de Dole a souhaité reprendre en régie la mission de prévention spécialisée. Cette mission, qui s'inscrit pleinement dans le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, se compose d'une équipe de deux professionnels employés par la Ville de Dole. Cette équipe s'adresse à des jeunes de 12 à 25 ans en difficulté ou en rupture avec leur environnement, engagés dans un processus de marginalisation et d'exclusion, et qui ne peuvent être pris en charge par les dispositifs d'animation classiques. La prévention spécialisée, qui a vocation à aller au-devant des jeunes, intervient sur la Ville et le quartier des Mesnils Pasteur.

Le Conseil Départemental, conformément à la délibération du Conseil Général du 9 juillet 2007, participera au financement des deux postes d'éducateurs spécialisés et aux frais de fonctionnement afférents. Une convention triennale de partenariat a été établie pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention avec le Département du Jura ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents se rapportant à cette mission.

M. le Maire : Merci, Frédérique, pour ce rapport. Y a-t-il des observations ou des questions ?

Mme BARTHOULOT : Merci, Monsieur le Maire. Vous parlez dans ce rapport du « nouveau schéma départemental de l'enfance et de la famille piloté par le Conseil Départemental ». De quel schéma parlez-vous ? Je crois que le schéma départemental avait été voté en 2010, qu'il devait se terminer en 2016, et que rien n'a été fait depuis. Je ne comprends pas bien pourquoi vous avez indiqué « le nouveau schéma départemental ». Or il n'y a pas eu de nouveau schéma départemental, puisqu'il s'est arrêté en 2016 et qu'il n'a pas été reconduit. C'est juste une petite remarque.

M. le Maire : Je comprends votre question. Je pense que ce schéma départemental de l'enfance est actuellement en construction.

Mme BARTHOULOT : Non, un bilan du rapport précédent est simplement en cours.

M. le Maire : Madame BARTHOULOT, je comprends votre engouement pour la question, et c'est très bien ainsi, mais laissez s'exprimer le Maire de la Ville et ensuite, je vous redonnerai la parole.

Ce schéma départemental s'est terminé et l'autre est en projet. Il devrait ensuite être finalisé dans les semaines qui viennent. De toute façon, je ne vois pas de remise en cause dans le schéma départemental tel que Chantal TORCK me l'a exprimé encore récemment, qui remettrait en question quoi que ce soit de ces éléments. Toutefois, concernant le schéma en cours, dont nous parlons ici, vous parlez de 2016. Je me demande s'il n'a pas été prorogé jusqu'en 2018. Il faudra préciser cela. Nous vous apporterons la réponse de toute façon.

Mme BARTHOULOT : Je suis sûre de ce que je dis.

M. le Maire : Si vous êtes sûre de la réponse, il ne faut pas me poser la question.

Mme BARTHOULOT : Il fallait simplement indiquer « le schéma départemental » au lieu de mettre « le nouveau schéma départemental ».

M. le Maire : Il me semble que nous avons prorogé ce schéma jusqu'en 2018.

Mme BARTHOULOT : Non !

M. le Maire : J'entends. Je pense que c'est le cas. Peut-être que vous avez raison, peut-être que c'est moi, mais peu importe, l'essentiel étant que la prévention spécialisée sur le quartier des Mesnils Pasteur fonctionne. Nous attendons une subvention du Conseil Départemental de 58 000 euros sur la question. Le partenariat s'effectue très bien, il y a eu des réunions régulières avec le Conseil Départemental sur le sujet. Il y en a encore eu une récemment à laquelle les deux agents de la prévention spécialisée se sont rendus.

Nous avons aussi beaucoup de travail en commun avec le Conseil Départemental sur cette question de la prévention spécialisée. Je ne vais pas refaire toute la genèse de ce dossier, car il y aurait beaucoup à dire, mais en tout cas, il fonctionne bien et nous devons pouvoir poursuivre ces éléments. La convention que nous signerons ici nous engage pour 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Y a-t-il d'autres questions ? Parlez-vous du montant ? Est-ce bien cela ?

Mme BARTHOULOT : Non, non.

M. le Maire : D'accord, très bien. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention relative au fonctionnement de la Mission de Prévention Spécialisée sur la Ville de Dole.

RAPPORT N° 19 : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE SOCIAL OLYMPE DE GOUGES

Mme DRAY : Au terme de deux ans de fonctionnement, l'équipe souhaite modifier les modalités d'adhésion à la structure. Elles concernent principalement la période d'adhésion qui, à l'article 1 du règlement, était prévue du 1^{er} janvier au 31 décembre. L'équipe propose qu'elle soit portée à une durée d'un an à compter de la date d'achat rétroactivement pour toutes cartes achetées à compter du 1^{er} septembre 2017, l'objectif étant de répondre au mieux aux attentes des usagers. De même, il est proposé de supprimer les chèques-vacances et les bons CAF comme titre de paiement pour la simple raison qu'à ce jour, aucune demande de règlement par chèques-vacances n'a été sollicitée, ainsi qu'aucune demande d'utilisation de bon CAF, étant donné que nous n'organisons pas de séjour en famille permettant d'utiliser ces bons.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications portées au règlement intérieur du Centre Social Olympe de Gougues.

M. le Maire : Merci, Frédérique, pour ces précisions. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications portées au règlement intérieur du Centre Social Olympe de Gougues.

RAPPORT N° 20 : PARTICIPATION DE LA VILLE AUX CLASSES TRANSPLANTÉES POUR 2018

Mme SCHLEGEL : Merci, Monsieur le Maire.

Les écoles élémentaires et maternelles de Dole organisent chaque année, par l'intermédiaire d'associations spécialisées, des classes transplantées (neige, mer, nature et découverte). Le financement de ces activités est assuré conjointement par les parents, les associations organisatrices et les collectivités concernées. La Ville de Dole est sollicitée pour participer financièrement à ces activités pour les enfants dolois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement pour 2018 de :

- 11 euros par jour et par enfant dolois pour les classes transplantées ;
- 700 euros maximum par voyage en plus pour les classes de mer.

M. le Maire : Merci, Esther. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la participation de la Ville aux classes transplantées pour 2018.

M. le Maire : Nous passons à la partie essentiellement liée à l'urbanisme.

RAPPORT N° 21 : ACQUISITION DE TERRAIN À MADAME OGÉ

RAPPORT N° 22 : ACQUISITION DE TERRAIN À MADAME PELLETIER

Les rapports n° 21 et 22 sont présentés conjointement.

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. Si vous le permettez, je vais faire une compilation des rapports n° 21 et 22, puisqu'ils concernent exactement le même sujet.

La nécessité de renforcer l'assise de l'extrémité de la rue de Crissey dans le cadre de la desserte d'un lot à bâtir a mis en évidence une discordance entre les limites cadastrales et celles matérialisées par les clôtures existantes. Or cet écart peut être gommé par l'acquisition à deux propriétaires (objet des rapports n° 21 et 22) riverains de deux parcelles à verser ultérieurement au domaine public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition d'une part à Madame Roselyne PELLETIER d'une parcelle de 40 mètres carrés moyennant le prix de 10 euros le mètre carré et d'autre part à Madame Marie OGÉ d'une parcelle de 30 mètres carrés moyennant le même prix ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente à intervenir.

Merci.

M. le Maire : *Merci pour ces deux rapports. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je les mets aux voix. Concernant le rapport n° 21, y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Le rapport n° 21 est adopté à l'unanimité.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de terrain à Madame OGÉ.

M. le Maire : *Concernant le rapport n° 22, y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. L'acquisition du terrain de Madame PELLETIER est adoptée.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de terrain à Madame PELLETIER.

RAPPORT N° 23 : CESSION DE TERRAIN À MONSIEUR ABDOULLATIPOV

M. JABOVISTE : *Merci, Monsieur le Maire.*

Nous parlons à nouveau du lotissement communal Rougement où il y a quelquefois des désistements et des gens lèvent le doigt. Nous parlons de Monsieur ABDOULLATIPOV qui a manifesté son intérêt pour l'un des lots restant à commercialiser au lotissement du Rougement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la vente à Monsieur Eldar ABDOULLATIPOV du lot n° 4 du lotissement « Rougement » moyennant le prix de 46 020 euros TTC ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La cession de terrain est adoptée.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Monsieur ABDOULLATIPOV.

RAPPORT N° 24 : CESSION DE TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME BATIER

RAPPORT N° 25 : CESSION DE TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME GSTALTER

Les rapports n° 24 et 25 sont présentés conjointement.

M. KAYI : *Merci, Monsieur le Maire.*

Courant octobre, deux riverains du chemin du Renvers de Plumont, désireux d'agrandir leur propriété, ont sollicité de la Ville l'acquisition d'une partie de la propriété communale voisine, le projet portant sur deux surfaces modestes (environ 100 mètres carrés pour l'un et 50 mètres carrés pour l'autre). Il est possible de leur donner satisfaction sans compromettre l'urbanisation future du site.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la cession à Monsieur et Madame Jacky BATIER demeurant 21B chemin du Renvers de Plumont d'une parcelle d'environ 50 mètres carrés moyennant le prix de 24 euros par mètre carré ;*
- *d'approuver la cession à Monsieur et Madame Simon GSTALTER demeurant 21A chemin du Renvers de Plumont d'une parcelle d'environ 100 mètres carrés moyennant ce même prix ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente à intervenir.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Monsieur et Madame BATIER.

M. le Maire : *Pour le rapport n° 25, il s'agit de la même chose. C'est le pendant de la délibération précédente. Il s'agit de cette régularisation de terrain de Monsieur et Madame GSTALTER. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Monsieur et Madame GSTALTER.

RAPPORT N° 26 : CESSIION DE TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME DA SILVA BAPTISTA

RAPPORT N° 27 : CESSIION DE TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME GIROD

Les rapports n° 26 et 27 sont présentés conjointement.

M. KAYI : Des candidats à l'accession à la propriété ont manifesté de l'intérêt pour des lots disponibles au lotissement communal « La Faulx ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente à Monsieur et Madame Manuel DA SILVA BAPTISTA, du lot n° 18 du lotissement communal « La Faulx », moyennant le prix de 60 628,82 euros TTC ;
- d'approuver la vente à Monsieur et Madame Alexandre GIROD du lot n° 10 du lotissement communal « La Faulx », moyennant le prix de 64 469,19 euros TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les compromis et actes de vente à intervenir.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les rapports n° 26 et 27 sont adoptés à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Monsieur et Madame DA SILVA BAPTISTA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Monsieur et Madame GIROD.

RAPPORT N° 28 : CESSIION DE TERRAIN À MONSIEUR ET MADAME GUILLON

M. le Maire : Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Monsieur et Madame GUILLON.

RAPPORT N° 29 : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE DU SAULE

M. JABOVISTE : La rue du Saule dessert un lotissement de 11 lots créés au début des années 2000 au quartier de Truchenne. Selon la convention intervenue entre le lotisseur et la Ville à cette époque, il était prévu le classement de cette voie dans le domaine public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le classement dans le domaine public de la rue du Saule, tout simplement.

M. le Maire : Merci, Philippe, pour l'approbation du classement dans le domaine public de la rue du Saule. Vous connaissez notre politique sur le sujet, de manière à ce qu'elle revienne dans le domaine public.

Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent ? Le rapport n° 29 est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le classement dans le domaine public de la Rue du Saule.

RAPPORT N° 30 : SÉCURISATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES AU TITRE DU FIPD – EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire.

La vidéoprotection est un outil au service de la population et de sécurité de la Ville de Dole. Ses objectifs sont de prévenir les atteintes aux personnes et aux biens. La Ville entend ainsi :

- agir contre certaines formes de délinquance touchant directement la population ;
- augmenter le sentiment de sécurité des Dolois et des visiteurs ;

- sécuriser les bâtiments communaux et les espaces publics exposés.

Un appel à projets a été lancé par la Préfecture du Jura concernant la sécurisation, entre autres, des établissements scolaires et des lieux susceptibles d'être fréquentés par les élèves. Les projets sont susceptibles d'être cofinancés dans le cadre du dispositif du Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Les établissements scolaires dolois qui pourraient bénéficier de la vidéoprotection sont :

- les écoles Pointelin, George Sand, Saint-Exupéry, Rockefeller, Wilson, et des Sorbiers ;
- le collège Mont-Roland ;
- Les lycées Nodier et Duhamel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre du FIPD pour le projet d'exposition du système de vidéoprotection aux établissements scolaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un nouveau marché pour une nouvelle mise en concurrence des sociétés spécialisées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.

M. le Maire : Merci, Daniel, pour ce rapport. Y a-t-il des observations ou des questions ?

Mme SCHLEGEL : Je voulais simplement apporter une précision. Suite aux nombreux attentats, l'État avait proposé une enveloppe pour sécuriser les bâtiments scolaires, évidemment sous certaines conditions. Nous avons obtenu une subvention, ce qui a permis de mettre ces vidéoprotectons près les écoles.

M. le Maire : Tout à fait. Cet engagement, qui est celui de la délibération de ce soir, est de poursuivre l'extension de vidéoprotection. Je le dis tout de suite : nous ne pourrons pas l'étendre éternellement, mais il y a encore des choses à faire, à préciser dans certains secteurs aujourd'hui en besoin. Esther SCHLEGEL l'a rappelé, il s'agit surtout des établissements scolaires et nous le ferons dans le cadre d'un projet d'un montant de 155 000 euros, et d'une subvention de l'État sur le FIPD à hauteur de 77 000 euros, soit à peu près la moitié du coût global de cette phase suivante.

Je crois que nous avons la nécessité de compléter le réseau pour qu'il puisse être le plus efficace possible, et surtout de considérer que les établissements scolaires sont des zones vulnérables, évidemment, et que nous avons besoin de compléter notre réseau par une vigilance particulière sur les écoles notamment, les écoles primaires de la Ville relevant de notre compétence, mais nous aurons aussi la possibilité d'étendre ce réseau sur certains établissements secondaires, parce qu'il y a un afflux important de jeunes, de parents, et que nous avons aussi besoin d'apporter cette sécurisation supplémentaire.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ?

M. SERMIER : L'installation de la vidéoprotection, la « vidéotranquillité » comme certains l'appellent, ou la vidéosurveillance comme d'autres le nomment, fait partie des dossiers sur lesquels nous nous étions engagés dans le cadre de la campagne municipale, et elle a été portée par notre majorité. Cela avait fait débat. Certains de nos concitoyens pouvaient se poser des questions, certains élus n'étaient pas forcément convaincus. Comme chaque fois, lorsque cela fait débat autour de cette table, des questions sont posées, puis une, deux ou trois années après, les choses sont en place et on n'en parle plus tellement.

Je voudrais que nous revenions sur les résultats de cette politique, puisque non seulement, et vous l'avez rappelé, des caméras ont été mises partout dans le centre-ville. Toutefois, ce qui fait la force de ce réseau est d'avoir un CSU (Centre de Supervision Urbain), une salle où des policiers municipaux sont en capacité de visionner sur écran, moyennant des techniques de très grande qualité, avec des images d'une très grande netteté, donc capables de voir des choses, de pouvoir agir très rapidement et de faire de la prévention. Cela fonctionne tellement bien qu'aujourd'hui, notre réseau est plutôt là aussi, comme vous le rappelez tout à l'heure sur le centre-ville, visité par d'autres collectivités pour voir comment cela se passe.

Cela fonctionne si bien que la SNCF, qui a elle-même réfléchi à protéger notamment la gare, lieu de passage important, souhaite faire en sorte que les caméras qu'elle mettra dans la gare puissent être reliées au réseau, puisque nous avons cette salle de supervision. Nous avons eu dernièrement un Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Dans cette affaire, nous sommes associés avec Tavaux, Damparis et Abergement-la-Ronce et les collectivités étaient bien présentes à ce Comité Intercommunal. Nous avons eu quelques chiffres et j'aimerais que vous puissiez éclairer l'ensemble des membres de cette assemblée sur les résultats obtenus pour qu'il puisse savoir si nous sommes allés dans la bonne direction depuis le débat d'il y a 3 ans.

M. le Maire : Merci, Jean-Marie SERMIER. Au bout d'un peu plus d'un an, le réseau a permis d'avoir et d'obtenir entre 80 et 90 réquisitions par le procureur de la République sur un certain nombre d'affaires. Le réseau de vidéoprotection a donc apporté un nombre extrêmement important de réponses à des affaires judiciaires. Je crois qu'il faut les classer en deux catégories.

Il y a d'une part les incivilités du quotidien, et malheureusement, elles sont nombreuses, particulièrement sur le centre-ville, puisque toutes les semaines, nous avons des problèmes. Je me rappelle d'une discussion lors du débat en 2014 où on disait : « de toute façon, les délinquants ou les personnes qui commettent des incivilités ne le feront pas devant les caméras ». Détrompez-vous ! Je peux vous assurer que rien que la semaine dernière, on a pu traiter :

- des vols de sapin en pleine nuit dans la Grande Rue ;
- un vol de vélo d'un lycéen jeté dans le canal (affaire résolue) ;
- un vol de guirlandes d'un commerçant rue Boyvin.

Ce ne sont que quelques exemples de ces incivilités qui empoisonnent la vie de concitoyens et de nos services, parce que derrière, il y a du travail et de la mise en place. Bien évidemment, ces incivilités doivent être punies. D'ailleurs, début janvier, je reverrai le procureur pour voir comment, avec ces équipes présentes à Dole, travailler ensemble sur les réponses à ces incivilités.

À côté de ces incivilités, il y a la délinquance, soit de proximité, soit plus importante, notamment concernant le trafic de drogues. Nous avons là aussi beaucoup de réquisitions transmises au procureur. Je voudrais dire également que le partenariat entre la police municipale et la police nationale fonctionne très bien. Ce réseau, en plus de sa technicité et des résultats qu'il a pu avoir, a pu apporter une cohérence de travail avec la police nationale tout à fait remarquable. J'ajoute que parallèlement au travail de la police nationale, désormais, nous avons aussi la gendarmerie qui n'est pas concernée par la zone de Dole, Dole et Choisey étant en zone de police, mais qui travaille aussi en relation avec notre CSU. Certains faits sont commis en zone de gendarmerie, donc davantage dans la ruralité, et transitent parfois par la Ville de Dole.

Tout cela permet d'avoir des résultats extrêmement intéressants qui – je n'en doute pas – permettent d'apporter des réponses très claires à des situations de délinquance et d'incivilité. Aujourd'hui, nous avons encore certaines zones qui doivent être également protégées. Nos concitoyens se sont parfaitement adaptés à ces caméras sans problème particulier et ils peuvent en constater très régulièrement, lorsqu'ils sont victimes d'incivilité ou de délinquance, les résultats probants que cela peut apporter.

Bien évidemment, il reste encore parfois des situations qui ne peuvent pas être résolues par la vidéoprotection. Je l'ai toujours dit ces dernières années : il s'agit d'un instrument supplémentaire de lutte contre les incivilités et la délinquance, mais il ne s'agit pas de la solution miracle. Bien évidemment, nous avons besoin, de façon quotidienne, d'avoir l'apport de nos forces de police nationale et municipale pour travailler en cohérence. Toutefois, le bilan est extrêmement satisfaisant. Certaines villes viennent observer le réseau tel qu'il s'est déployé, les coûts, les subventions obtenues et la mise en place du CSU.

Voilà un petit peu les éléments que je pouvais vous donner en complément des informations de la délibération, mais sans aucun doute, ce réseau est une réussite. Il est vrai que nous aurions bien eu tort de ne pas le mettre en place compte tenu des apports que tout le monde salue dans les services de l'État, de la gendarmerie et de la police.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. WAMBST : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais poursuivre simplement la réflexion. Il y a 3 ans, lorsqu'il y a eu les débats, nous formulions beaucoup de réserves sur cette affaire, sachant que, si je me place 10 ans en arrière, la question de choisir ou non la vidéosurveillance était un sujet qui n'avait pas la même maturité qu'aujourd'hui, d'une certaine façon, avec une incertitude sur la façon dont on pouvait procéder à cette captation ou cette intrusion des caméras dans le quotidien. Nous avons relancé à l'époque le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec la création des fiches actions.

Il s'est avéré dès les premières années, en 2008, 2009 et 2010 qu'il fallait protéger certains endroits. Nous avons commencé à mettre un certain nombre de caméras dans des parkings, sur des zones particulières proches de bâtiments publics, mais sans aller plus loin. Les débats d'il y a 3 ans étaient logiques, normaux, nécessaires et démocratiques. Aujourd'hui, je considère que j'ai participé aux travaux de la dernière réunion du CLSPD, que le succès de l'élucidation d'un certain nombre de faits est favorisée. Je craignais que les délinquants aillent forcément faire leur délinquance ailleurs, loin des regards de la caméra, ce qui n'est pas nécessairement le cas.

Les attentats, les menaces permanentes sur la sécurité des uns et des autres nécessitent d'avoir des éléments de réponse en évolution. Je pense que celle choisie est une évolution cohérente.

Évidemment, nous voterons positivement cette délibération. Je voulais simplement insister sur un fait et vous en avez parlé : le président de la République demande à ce que soient mises en place des formes de police de proximité. Nous, comme vous, avons préservé la police municipale, mais je pense que notre police municipale doit avoir une fonction de cet ordre, qui est intéressante, sachant que je ne mets jamais de côté l'idée que, outre la surveillance ou le regard des caméras, il y a une forme de prévention et d'accompagnement qu'il faut mener.

S'en remettre uniquement au regard des caméras n'est pas suffisant, puisque nous sommes une communauté humaine et le seul Big Brother qui serait derrière à regarder ce que nous faisons ne serait pas sain. Je pense donc qu'il faut préserver ce rôle de proximité pour la police municipale, qui est au moins aussi important que celui des caméras. Néanmoins, nous voterons en faveur de cette extension.

M. le Maire : Je vous remercie. Je partage l'essentiel de votre analyse en vous disant que votre évolution sur le dossier est tout à fait salubre, et je la salue en tant que telle. Je pense d'ailleurs qu'il est aussi important au sein de nos assemblées de revoir nos positions quand on pense qu'elles sont justes et qu'elles doivent être amendées. Je pense d'ailleurs que c'est grandement ce qu'attendent nos concitoyens, pour tout vous dire.

Concernant le fond de vos propos, premièrement, la prévention doit continuer, car c'est d'abord à la base que les choses se font. Des comportements déviants de jeunes (ou de moins jeunes)... Attention, n'allons pas penser que systématiquement, ce sont des jeunes, loin de là ! D'ailleurs, je suis assez stupéfait, car lorsque je vois ce sapin qui part en pleine Grande Rue à 1 heure du matin, un couple et un enfant qui choisissent le sapin dans la Grande Rue, qui le mettent dans le coffre et « on s'en va », cela en dit long aussi sur l'importance de la prévention et de l'éducation notamment par les parents. Là aussi, je fais un lien important avec le travail mené actuellement par nos élus sur la jeunesse et l'enfance.

Quand on veut promouvoir de nouvelles politiques éducatives, avec notamment tout le projet sur la petite enfance, c'est aussi pour, dès le plus jeune âge, essayer au mieux d'élever et d'éduquer nos enfants pour l'avenir. Cette prévention doit se poursuivre, et nous avons évoqué précédemment cette équipe de prévention qui travaille sur le quartier des Mesnils Pasteur, mais aussi à l'échelle de la Ville, et l'ensemble du travail mené dans les établissements scolaires. Bien évidemment, cette prévention doit se poursuivre et nous savons que de nombreuses actions sont menées ici ou là, notamment par nos services.

La police du quotidien est un nouveau dispositif qui rejoint globalement la police de proximité. Le message que j'ai fait passer lors du Comité Intercommunal de Lutte contre la Délinquance et la Prévention de celle-ci est que probablement, dans cette police du quotidien, il s'agit d'abord que nos polices municipales des collectivités mènent ce travail et que notre police nationale garde surtout un caractère de travail d'enquête. Je crois que c'est là où elle est surtout attendue. Le travail de la police municipale de proximité doit se poursuivre. Les habitants, que ce soit dans nos quartiers, dans le centre-ville, attendent cette proximité, et nous nous rejoignons totalement sur ce sujet.

Je voudrais dire un dernier mot sur le réseau de vidéoprotection. Il y a un élément pourtant très important que je n'ai pas cité. Nous avons un certain nombre d'événements dans le centre-ville aujourd'hui (Week-end Gourmand, « Cirque & Fanfares »). Nous pouvons regarder aussi le lancement des festivités de Noël. Bref, ce sont des moments où nous sommes très nombreux dans le centre-ville. Lorsqu'il y a de telles manifestations, vous savez que les services préfectoraux nous demandent une vigilance extrêmement importante, par l'installation de plots pour lutter contre les éventuelles voitures béliers dans la foule, mais aussi par l'activation du Centre de Supervision Urbain à titre exceptionnel.

Vous savez qu'il y a des périodes où nous avons des agents devant les écrans. En cas d'opérations exceptionnelles, nous pouvons mobiliser le CSU pour prévoir et anticiper d'éventuelles agressions, vols ou autres. À chaque manifestation d'importance en centre-ville, le CSU est activé. Il sert désormais de PC de sécurité, une salle étant dédiée à cela à côté de la salle de supervision. C'est aussi la capacité de pouvoir sécuriser de grandes manifestations publiques. Le risque n'est jamais nul, bien évidemment, mais je crois que nous devons saisir tous les éléments permettant de tendre vers la meilleure sécurité possible. C'est aussi dans ce cadre que nous avons décidé d'armer la police municipale.

Voilà l'ensemble de ces opérations qui visent à la prévention, à la tranquillité publique et à la sécurité. Je crois que dans le contexte que chacun connaît, il est important de pouvoir se donner le maximum d'outils dans ce sens. Je crois que cette délibération permet de combler quelques manques et de sécuriser également au maximum nos bâtiments scolaires.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Je compte 1 opposition. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à la majorité, moins un vote contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 1 opposition, approuve l'extension du système de vidéoprotection.

RAPPORT N° 31 : CONVENTION RÉGIONALE DE COHÉSION URBAINE ET SOCIALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

M. le Maire : La convention régionale de cohésion urbaine et sociale a pour objet de définir les modalités du partenariat engagé entre la Région, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole sur la mise en œuvre de la politique de la Ville. Cette convention s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole signé il y a 2 ans, du protocole de préfiguration NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) 2 du quartier des Mesnils Pasteur, ainsi que des règlements d'intervention.

Les Mesnils Pasteur de Dole sont le seul quartier de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole concerné par cette stratégie de cohésion urbaine, ce quartier étant « classé » en zone urbaine sensible. La convention proposée permet d'octroyer des subventions aux partenaires souhaitant déposer des actions dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 40 000 euros par an de 2018 à 2020. Par ailleurs, cette enveloppe financière est complémentaire aux sommes allouées jusqu'à présent par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'État sur l'ensemble des projets du Contrat de Ville qui sera présenté à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole début 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention ;
- de m'autoriser à la signer, sachant que l'essentiel à retenir ici est l'engagement du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté au titre de la politique de la Ville sur le quartier des Mesnils Pasteur, avec des sommes supplémentaires qui pourront être allouées aux associations et un éventuel partenariat dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) potentiel 2 – je dis potentiel, car il reste encore beaucoup de chemin avant d'y parvenir et nous poursuivons le travail avec l'État sur le sujet.

Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les termes de la convention régionale de cohésion urbaine et sociale Bourgogne-Franche-Comté.

RAPPORT N° 32 : MISE À DISPOSITION D'IMMEUBLES SIS PLACE BARBEROUSSE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire.

Au titre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs », la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prend en charge la réhabilitation et l'agrandissement du complexe sportif et culturel de la place Barberousse. Pour que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose des immeubles nécessaires pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ce programme, il conviendrait que ces biens lui soient transférés par la Ville de Dole, propriétaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la remise à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à titre gratuit des biens suivants :
 - o le bâtiment regroupant la piscine, le gymnase, la MJC et la salle de cinéma ;
 - o la terrasse jouxtant cet immeuble au sud-est ;
 - o l'allée située au nord-ouest du bâtiment ;
 - o l'emprise de l'ancien centre de secours ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet, des observations ou des questions ?

M. KAYI : Je vais évoquer quelques points qui me paraissent important pour la réalisation du projet pour lequel la Ville de Dole donne compétence à la Communauté d'Agglomération du Grand

Dole, laquelle envisage son exécution sur la place Précipiano avec la modification et l'extension de la MJC, la création d'un parking en sous-sol d'environ 300 à 400 places et un bassin nordique.

Le fait de concentrer tous les éléments de ce vaste programme sur l'espace Précipiano et de greffer au bâtiment existant de la MJC avec une surface construite plus que doublée peut créer de nombreux problèmes à résoudre. Dans une petite ville comme Dole, l'espace choisit ne peut supporter autant de charges que sont la salle des fêtes, le lycée Prévert, le musée, le foyer pour personnes âgées, la piscine avec ses annexes, le bassin nordique, la salle de sports, le gymnase, auxquels il faut ajouter les nombreux appartements et 300 à 400 places de parking en sous-sol avec un seul accès commun pour tous depuis la place Barberousse.

Rénover et modifier le bâtiment existant avec démolition partielle et extension coûterait au moins 25 à 30 % plus cher qu'une réalisation nouvelle. Tous les usagers, adhérents des divers clubs, pompiers, etc., seront privés de l'utilisation pendant les travaux estimés à 2 à 3 ans. L'extension et l'agrandissement avec les annexes de la MJC ne laissent pas une place suffisante pour créer une liaison entre la rive gauche et la rive droite. La circulation dans la Ville devient d'année en année de plus en plus compliquée. Nous devons trouver et créer de nouvelles artères pour assurer la fluidité de la circulation. Je n'imaginerai pas une autre liaison entre les deux rives proches du centre, ailleurs qu'entre la salle des fêtes et la MJC par un pont sur le Doubs. L'état actuel permet cette réalisation, mais le projet présenté avec un programme trop chargé ne laisse pas assez d'espace pour réaliser ce pont.

J'espère que les responsables décideurs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pourront répondre à toutes ces questions et interrogations avant de mettre en œuvre l'exécution. Enfin, investir au moins 35 à 40 millions d'euros estimés requiert une grande prudence, car ce type de réalisation cache beaucoup de surprises en termes de finances et de délais, et à la fin, il manquera encore une piscine couverte, dont la population a besoin. Merci de votre attention.

M. le Maire : *Merci, Sevin. Tu rappelles tes positions sur le sujet, qui sont connues depuis un petit moment. Y a-t-il d'autres questions ou observations concernant cette mise à disposition d'immeubles ?*

M. CARD : *N'avez-vous pas de réponse à donner votre adjoint ? Ce sont tout de même des questionnements, des interrogations.*

M. le Maire : *Sevin nous apporte des informations sur sa vision des choses. Il appartiendra à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de regarder tout cela.*

M. KAYI : *Ce sont des observations en tant que citoyen et architecte. J'habite à Dole depuis 1974. C'est pour cela que cela a mûri dans ma tête. Ce n'est pas une critique, mais une observation. Toutefois, il y a des problèmes et il faut trouver des solutions. C'est pour cela que nous discutons, nous cherchons et nous trouverons la solution.*

M. le Maire : *J'entends les uns et les autres, mais je rappelle simplement, comme le dit Sevin, qu'il s'agit d'observations, ce ne sont pas des critiques, mais il faut essayer d'en tenir compte et de trouver les meilleures solutions. C'est aussi cette nouvelle façon de pouvoir travailler.*

M. CARD : *Moi aussi, en tant que citoyen, je me pose des questions. N'étant pas délégué communautaire, je n'ai pas pris part au vote à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et je n'y prendrai jamais part. Je suis déjà choqué par le coût de ce projet de 33 millions d'euros. C'est faramineux, mais quand j'entends votre adjoint à l'urbanisme proposer un troisième pont entre les deux autres pour rejoindre la salle des fêtes, je dis que nous marchons sur la tête.*

M. KAYI : *Je répète que ce n'est pas une opposition, mais une observation. Nous sommes élus pour trouver des solutions et pour débattre. Il ne faut rien cacher et discuter en toute transparence. Nous discutons en tant qu'élus et nous devons trouver des solutions. Vous avez parlé de 33 millions d'euros, mais peut-être que nous pouvons chercher quelques petites économies et faire les choses différemment.*

M. le Maire : *Merci, Sevin. Je voudrais redire simplement que le montant du projet n'est pas de 33 millions d'euros, parce que c'est facile de donner ce chiffre. Je rappelle simplement que dans ce chiffre, nous y incluons pour la première fois la maintenance de l'équipement sur 12 années. Attention de ne pas en rajouter pour faire des effets polémiques. Voilà pour ce sujet.*

Mme BARTHOULOT : *Je voudrais ajouter que votre adjoint émet beaucoup de réserves sur ce projet par rapport à la quantité de bâtiments, sur la possibilité de mettre tout cela en place. Nous nous interrogeons.*

M. le Maire : Oui, je vois que cela vous donne le sourire, Madame BARTHOULOT. Sevin, tu as déjà eu deux prises de parole, tu ne peux pas la prendre une troisième fois. Il faut veiller au respect du règlement intérieur.

Madame BARTHOULOT, certes, il y a des réserves, mais je crois que l'essentiel est de pouvoir exprimer les choses. Je ne veux pas revenir sur les anciens adjoints de l'équipe précédente. Nous sommes au complet et nous avons même élargi notre majorité. Je crois qu'il est donc normal que les personnes parlent.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. LEFÈVRE : Cela me fait sourire, parce que nous avons bien compris que l'opposition se dit : « s'il y avait moyen de mettre un petit coin, quelque part, dans cette majorité »... Vous n'y arriverez pas, parce qu'il y a une vraie différence entre vous et nous. Les différences se voient à tout moment. Vous faisiez tout à l'heure référence au débat d'il y a 10 ans sur la vidéosurveillance, et vous avez dit : « on n'avait pas la même maturité ». Je me suis dit que nous devons être déjà très matures, peut-être même trop, et c'est peut-être pour cela que vous avez gagné à ce moment-là. Nous avons déjà eu la maturité, puisque juste avant les élections de 2008, nous avons déjà ce plan de vidéosurveillance et de vidéoprotection, mais nous avons perdu 6 ans. Bref, quand on veut faire de la politique, je sais aussi en faire.

Je disais qu'il y avait une vraie différence. Nous sommes issus d'une addition d'individus, alors que les partis politiques de gauche sont constitués autour d'une idée, d'une pensée, d'une idéologie. C'est votre affaire, ce n'est pas la nôtre, mais ici, nous sommes des gens qui ont envie d'œuvrer pour notre ville, avec nos différences, nos richesses, et c'est pour cela qu'en mettant des petits plus autour de toutes ces personnes, nous arrivons à faire une équipe non seulement soudée, d'amis, mais nous arrivons aussi à soulever des montagnes. Vous pouvez essayer, essayer encore et toujours, mais je ne voudrais pas que vous vous fatigiez.

M. le Maire : Merci, Jean-Philippe, pour ces éléments complémentaires. Merci aussi à Sevin. Jean-Pascal voulait apporter quelques informations.

M. FICHÈRE : Comme ce sujet concerne grandement la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, je vais donner quelques éléments de réponse, mais je serai très bref. Sur le fond des remarques de Sevin, il le connaît, il le sait. Bien sûr qu'il y a des soucis et des problèmes à régler, et nous le savons. Évidemment, ces problèmes sont dument pris en compte. Néanmoins, je voudrais faire une rectification sur ce problème des budgets, parce que c'est facile de lâcher des chiffres en pâture. Il est vrai que les gens ne sont pas très habitués à manipuler de grosses sommes, et que parfois, la presse ne retraduit pas rigoureusement tout ce qui est dit.

Je vous rappelle que le montant de 33 millions d'euros est vrai, sauf que dedans, nous avons choisi la technique d'un contrat global de performance. Cela veut dire que lorsque l'on signe le contrat, on signe non seulement la conception et la fabrication du bâtiment, mais aussi son entretien pendant 12 ans. Dans ces 33 millions d'euros, 8 millions d'euros relèvent du fonctionnement. Il faut donc les enlever. Il ne reste plus que 25 millions d'euros sur lesquels un parking est évalué à 5 millions d'euros, et sur lequel nous travaillons. Jusqu'où irons-nous ? Nous verrons le moment venu. Il ne reste plus que 20 millions d'euros pour refaire le bâtiment, la piscine intérieure, des bassins nautiques, faire une piscine extérieure, ce qui peut être évalué à 12 millions d'euros. Deux gymnases seront construits et le gymnase Barberousse sera refait.

Quand nous décomposons les éléments, nous sommes sur des montants tout à fait raisonnables et dans les normes. Évidemment, on peut toujours dire que les chiffres sont pharaoniques. Si on ne retient que l'addition totale, cela peut faire peur, même quand on sait l'étalement qui est fait.

Deuxièmement, nous avons évoqué ici un plan de financement. Il est vrai qu'il est difficile à boucler, car sur ces gros projets, nous avons du mal à avoir des assurances tôt. Toujours est-il qu'aujourd'hui, déjà, le CNDS (Centre National de Développement du Sport) que nous avons sollicité pour 500 000 euros nous a notifié pour 800 000 euros. Nous avons donc aussi de bonnes nouvelles.

Je voulais donner ces quelques précisions, mais les remarques de Sevin sont entendues. Nous essayons d'y faire face et de trouver des réponses à certaines questions tout à fait légitimes, j'en conviens.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres observations ?

M. WAMBST : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais rapidement prendre la parole pour répondre à Monsieur LEFÈVRE. Nous ne nous en sortons pas de nos façons de faire de la politique. Tout à l'heure, je suis intervenu avec l'idée que l'on pouvait penser un sujet, que l'on pouvait débattre,

que l'on avait le droit d'évoluer, et que l'on pouvait réfléchir. Vous nous avez reproché que l'on ne puisse pas travailler ensemble sur les dossiers. Si j'ai accepté d'entrer dans la SPL, au CLSPD, c'est parce que je considère que dans l'analyse que l'on peut faire de ces situations, il y a des éléments contributifs possibles.

En aucun cas mon intervention de tout à l'heure n'était une reddition en rase campagne. Il ne fallait pas sembler le dire comme cela. Je continue et je m'autorise à penser, sans que l'on ne puisse dire : « ça, c'est le parti socialiste ; ça, c'est le parti machin ». Nous ne sommes pas politiques. Je crois que si nous voulons, à un moment donné, avoir une maturité, ou essayer de trouver des instants où nous puissions travailler, il faut les respecter. Si on se fait « flinguer » derrière, ce n'est pas la peine.

Réactions de la salle.

M. le Maire : C'est entendu.

M. HAMDAOUI : Nous l'avons déjà dit, et Phanie BOUVRET a déjà répété à plusieurs reprises que les interpellations de cours de récréation dans cette assemblée... Cela suffit ! Nous avons le droit d'émettre des avis ! Allez-y, continuez ! Cela suffit. Nous sommes là, nous avons le droit d'émettre des idées différentes, il faut l'accepter, et ne pas intervenir comme tu l'as fait. Ce n'est pas bien. Pour clore là-dessus, je voulais connaître la valeur patrimoniale de ce qui est transféré, si cela a été estimé. Puisque cela doit sortir du bilan et entrer dans le bilan de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, une estimation patrimoniale doit donc être faite.

M. le Maire : Attention, il s'agit d'une mise à disposition. Nous ne sommes pas sur un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous voyez qu'au final, nous sommes tous du même avis. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise à disposition d'immeubles à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

RAPPORT N° 33 : DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2018

M. PÉCHINOT : Merci, Monsieur le Maire. J'espère que ce point sera moins polémique.

L'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole s'était prononcé précédemment favorablement à l'instauration d'un certain nombre de dimanches du Maire sur l'ensemble du territoire du Grand Dole, correspondant notamment à des moments forts en matière d'activité commerciale. Il est donc proposé d'en reconduire le principe en 2018, en l'adaptant évidemment aux dates calendaires de l'année, ce qui conduit à proposer 10 dimanches au cours desquels l'ouverture sera autorisée, à savoir :

- 3 dimanches à caractère commercial (premiers dimanches des soldes d'hiver et d'été, dimanche de la rentrée scolaire) ;
- 2 dimanches correspondant à nos fêtes locales (Pentecôte pour « Cirque & Fanfares », Week-end gourmand du chat perché) ;
- 5 dimanches de décembre, l'année 2018, comme l'année 2017 se trouvant pourvue de 5 dimanches en décembre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de permettre aux établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Ville de Dole de déroger à 10 reprises pour l'année civile 2018, à l'obligation de repos dominical, conformément à l'article 3132-26 du Code du Travail et suivant le calendrier mentionné précédemment.

M. le Maire : Merci, Jacques. Y a-t-il des observations ou des questions ?

Mme BARTHOULOT : J'ai une observation à faire. Depuis cette loi Macron – je vais étendre le rapport à la loi Macron –, nous avons vu les commerces Cora, Géant ouvrir le dimanche matin. Il s'agit ici de permettre à ces commerces d'ouvrir des dimanches entiers. Je ne suis pas contre tout cela, mais ce qui me gêne, c'est par rapport aux salariés. On dit que les salariés doivent être volontaires pour travailler ces dimanches, mais d'après les informations que j'ai par certains qui m'ont retransmis leur souci de travailler le dimanche, parce que parfois, ils n'ont pas le choix, je pense qu'une partie des salariés le font sous contrainte de peur d'être mal vus par la hiérarchie.

Je pense qu'en période de chômage, cela peut être une motivation qui fait qu'ils vont travailler le dimanche et qu'ils n'ont pas le choix pour beaucoup d'entre eux. Parmi ces salariés, dans les grands commerces, ce sont souvent des femmes seules avec des enfants, qui ont des emplois

précaires. C'est pour ces personnes que je suis embêtée par rapport à cette proposition, même si je sens qu'il y a des côtés positifs à cette ouverture du dimanche.

M. le Maire : Bien. C'est une question d'appréciation des choses. Il faut aussi noter tout de même que certains salariés sont satisfaits de travailler ces dimanches, parce qu'ils sont davantage rémunérés. Il ne faut pas voir uniquement le potentiel côté négatif de la chose. Y a-t-il d'autres questions ou observations sur le sujet ?

M. DOUZENEL : Merci, Monsieur le Maire. Nous parlions de politique précédemment autour de cette table. Il faut aussi arrêter de dire les choses toujours d'une manière péjorative. J'ai eu la chance de travailler et d'encadrer des équipes, d'avoir de grandes équipes dans plusieurs entreprises, et parfois, de devoir travailler le dimanche. On parle toujours des mécontents. J'ai envie de parler aussi de personnes contentes de travailler le dimanche, parce qu'elles auront un peu plus de salaire à la fin du mois, parce qu'elles auront une prime. Ce sont parfois des personnes seules avec des enfants, elles sont plus souvent demandeuses qu'autre chose. Je voudrais vous dire mon expérience : j'avais plus de demandes que de besoins de personnes pour travailler le dimanche. Arrêtons de toujours relever le négatif et parlons aussi des choses positives.

M. le Maire : Nous pouvons tout à fait l'entendre. Avant de laisser Jean-Pascal FICHÈRE et Daniel GERMOND s'exprimer, je voudrais ajouter une chose sur cette question du travail. Parfois, le comble est que les personnes opposées au travail le dimanche font leurs courses le dimanche, et j'en ai déjà vues. J'espère que ceux qui ont des positions sur le sujet n'alimenteront pas les commerces ces jours-là. C'est comme les personnes qui se plaignent parfois de voir des boutiques vides au centre-ville, fermées depuis un ou deux ans, et qui viennent me dire « j'ai vu que telle boutique avait fermée ». Il faut aussi être un peu responsable de son comportement sur le sujet. Je tenais à le dire, parce que trop souvent, on entend un certain nombre de positions et les actes ne suivent pas.

Que ce soit très clair, je ne le dis pas pour vous, Madame BARTHOULOT. Je suppose que le dimanche, vous faites bien autre chose que vos courses.

M. FICHÈRE : J'ai juste une précision à donner. Certes, l'intervention de Madame BARTHOULOT est pertinente, mais elle est sans rapport avec la question. Les magasins Cora et Casino ouvrent le dimanche, parce qu'ils ont une partie alimentaire, et non pas en vertu de la loi Macron. C'est un autre sujet.

M. GERMOND : Madame BARTHOULOT, vous citez la loi Macron. Personne ne sera surpris que je rebondisse sur une loi Macron. N'oublions pas que la Ville de Dijon, à l'ouverture à titre de test, fait partie des villes françaises dont les commerces ouvrent tous les dimanches. Si vous allez de temps en temps à Dijon, vous verrez que nombreux sont les Dolois qui vont à Dijon. Ouvrir les commerces dolois pendant ces périodes est une nécessité pour éviter l'évasion que nous connaissons sur Dijon, et accessoirement sur Besançon.

M. le Maire : Merci, Daniel. Y a-t-il d'autres questions ou observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Madame HEDIN. Qui s'abstient ? Madame BARTHOULOT et Monsieur DRUET. Je vous remercie pour ce rapport adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins 1 opposition et 2 abstentions, approuve les dérogations au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2018.

RAPPORT N° 34 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUÉ POUR LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA VOIE GRÉVY

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. Nous changeons de sujet, Nous allons parler de la voie Grévy.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a proposé aux communes et intercommunalités concernées par le projet d'aménagement de la voie Grévy en voie verte de constituer un groupement de commandes pour recruter un maître d'œuvre unique simplement pour faire des économies d'échelle, qui sera chargé de réaliser une mission portant sur l'intégralité de la voie ainsi que sur les connexions avec les équipements à proximité des communes. Il est ainsi formé un groupement de commandes entre :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- la Communauté de Communes de La Plaine Jurassienne ;
- la Communauté de Communes du Val d'Amour (CCVA) ;
- la Ville de Dole ;
- les communes de Crissey, Villette-Les-Dole et Parcey.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Dole au groupement de commandes ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre de la voie Grévy ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- d'élire le représentant de la Ville de Dole à la Commission d'Appel d'Offres ad hoc, et son suppléant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à signer le marché issu du groupement de commandes.

M. le Maire : Merci, Philippe, pour ces éléments. Je voudrais remercier également dans ce dossier au côté de Philippe, Isabelle DELAINE qui travaille sur le sujet. Je lui laisse la parole.

Mme DELAINE : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste apporter quelques précisions sur ce projet.

La voie Grévy s'inscrit dans le projet d'aménagement et de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais elle figure également dans les fiches actions du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Pays dans l'axe « proposer et promouvoir des solutions de déplacements alternatifs à la voiture individuelle ». Elle permettra de poursuivre le maillage des voies douces du territoire en lien avec l'EuroVéloroute, favorisant notamment les déplacements domicile/travail. Trois collectivités sont concernées par ce projet :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne ;
- la CCVA.

Elle s'étend sur un tracé de 19 438 kilomètres entre les gares de Dole et Mont-sous-Vaudrey. Nous aurons un tracé de :

- 13 624 kilomètres sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- 300 mètres sur la Plaine Jurassienne (commune de Rahon) ;
- 5,5 kilomètres sur la CCVA, entre Nevy-lès-Dole et Mont-sous-Vaudrey.

Concernant le planning prévisionnel, c'est une démarche de longue haleine, avec une lenteur administrative à laquelle nous ne pouvons échapper. Le planning est donc le suivant :

- mai 2017 : nous avons signé la convention de fermeture administrative de la voie, valable jusqu'en mai 2019 ;
- été 2019 : nous aurons le transfert de gestion de la voie SNCF Réseau vers les collectivités.
- automne 2019 : début des travaux.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la voie verte traverse ainsi 5 communes (Dole, Crissey, Villette-lès-Dole, Parcey et Nevy-lès-Dole), croisant la voie à plusieurs reprises, dont l'EuroVéloroute 6, et passant à proximité de certains équipements (camping, Aquaparc, Dolexpo, écoles, collèges, etc.)

Ainsi, la Ville de Dole a souhaité que soient étudiés des aménagements autour des points suivants :

- réalisation d'une entrée voie verte au niveau du passage à niveau de l'avenue Eisenhower ;
- liaison cyclable entre ce point et la gare de Dole sur le réseau viaire existant ;
- liaison entre la voie verte et l'EuroVéloroute 6 :
 - o soit par le biais d'une rampe à hauteur du croisement des deux axes ;
 - o soit par fléchage d'un itinéraire depuis un autre point d'entrée de la voie verte ;
- liaison entre le parking du camping de Dole et la voie verte le joutant ;
- secteur de l'ancienne gare de La Bedugue : aménagement d'une aire de repos multiservices, avec des bancs, tables, jeux pour enfants, toilettes, etc. ;
- traversée du boulevard de la Corniche :
 - o soit en surface sur la RD 405 ;
 - o soit en souterrain via le chemin des Pêcheurs ;
- à partir de ce point, liaison avec l'Aquaparc et Dolexpo ;
- liaison entre la voie verte et les terrains de sport de Crissey via le terrain du club d'astronomie de Dole au 188 rue Boichot.

Ce groupement laisse toute liberté aux communes dans l'étude et dans le lancement des travaux par la suite. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole prend en charge l'étude pour les communes, les raccordements, jusqu'à la passation des marchés de travaux qui feront également l'objet d'un futur groupement de commandes.

Voilà les informations que je tenais à vous apporter sur ce dossier.

M. le Maire : *Merci, Isabelle. Il faut retenir que c'est un très beau projet de développement de modes doux, et au-delà, pour améliorer le cadre de vie et les déplacements à l'intérieur de la Ville, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

Au-delà de la question environnementale, il faut retenir aussi que cette voie Grévy telle qu'elle se constituera permettra aussi d'apporter des éléments supplémentaires de promenade, de faciliter cette liaison entre Parcey et Dole via Villette qui est toujours un peu compliquée, notamment pour les cyclistes. Je crois qu'il s'agit là d'un beau projet, d'un projet construit avec plusieurs EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale). Souhaitons évidemment que tout cela se poursuive et que l'on puisse mettre la voie de chemin de fer telle qu'elle est aujourd'hui sur d'autres activités. Cela ne peut être qu'un embellissement de notre ville, ici, à Dole.

Je n'oublie pas que si nous sommes signataires de cette convention sur une compétence, et sur quelque chose porté essentiellement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, c'est parce qu'à partir de la voie verte, il y a un certain nombre de réseaux à développer à l'intérieur de la Ville sur la rive gauche.

Avant de donner la parole à d'autres personnes, je précise également que dans cette délibération, il nous faut élire un représentant de la Ville de Dole à la Commission d'Appel d'Offres. Je proposerai Philippe JABOVISTE comme titulaire et Isabelle DELAINE comme suppléante. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. CARD : *Je ne suis pas délégué communautaire. Je profite donc toujours du Conseil Municipal pour poser les questions. C'est un beau projet intéressant. Néanmoins, avons-nous une idée du coût d'un tel projet ? Je sais bien que pour la piscine, 33 millions d'euros, ce n'était pas le vrai coût, que c'était 25 millions d'euros, puis 20. Peut-être que nous aurons la même explication et que nous finirons par rétro-pédaler sur le financement.*

M. le Maire : *Comme l'a dit Pascal à l'instant, nous sommes au début des études. Une évaluation faite au moment du développement des chemins des modes doux il y a quelques années estimait le projet autour de 2,5 millions d'euros. Ce chiffre doit être réexaminé. Derrière ce coût, que peut-on avoir comme recette ? D'abord, il s'agit d'un projet de développement de modes doux. Aujourd'hui, la mobilité étant prise en compte très largement dans les politiques gouvernementales – je crois que Jean-Marie SERMIER voulait s'exprimer sur le sujet –, nous pouvons bénéficier de subventions importantes, notamment de l'État.*

Le Conseil Départemental a cette compétence des véloroutes, et je sais que nous pourrions compter sur lui sur ce dossier de façon appuyée, que le référent sur le sujet est le deuxième Vice-Président Franck DAVID, et qu'au sein du budget primitif tel qu'il se décide et qu'il sera voté la semaine prochaine, il y aura à nouveau une enveloppe conséquente, parce que c'est une priorité du Conseil Départemental de pouvoir développer le réseau de véloroutes à travers le Jura. Certes, il y a une dépense, mais nous aurons aussi un certain nombre de recettes sous forme de subventions sur cette politique à développer.

En tout cas, pour affiner tout cela, je redis à Gilles CARD que nous ne sommes pas dans l'engagement strictement du projet, mais nous en sommes ici à faire un groupement de commandes pour la mission de maîtrise d'œuvre. Je crois que c'est un sujet important et nous le suivrons particulièrement. Nous ne pouvons que nous féliciter que dans un projet porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec les autres EPCI, la Ville de Dole y soit pleinement associée, comme l'ensemble des villes et villages traversés par ce projet.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. LEFÈVRE : *Pour apporter un élément complémentaire au débat, Gilles, sur la question des coûts, je me suis longtemps interrogé, parce que je trouve ce pont très beau. C'est justement ce qu'était le pont de cette ligne qui passe sur le Doubs, en arrière du moulin des Écorces. Je crois que c'est une bonne nouvelle, parce que c'était une des vraies questions il y a plusieurs années sur la réfection ou non de ce pont, et là, les choses devenaient un peu étonnantes, évidemment. J'y suis attaché en tant que Dolois et en tant qu'historien, car c'est un élément de l'architecture industrielle.*

Aujourd'hui, si une voie verte passe dessus, il n'y aura pas de train, le problème étant le passage des trains qui nécessitait éventuellement une réfection, dont le coût aurait été extrêmement important. Sauf qu'aujourd'hui, pour un déplacement doux, nous ne sommes pas tenus de faire des travaux importants sur cet ouvrage d'art. Cet élément limitera donc largement la question des coûts à venir.

M. le Maire : *Merci, Jean-Philippe. Y a-t-il d'autres questions ?*

M. SERMIER : Monsieur le Maire, vous m'avez invité à prendre la parole sur la mobilité. Je me sens donc obligé de le faire. Avant de parler une minute de mobilité, je voudrais vous dire que j'ai apprécié l'intervention de Jean-Claude WAMBST sur sa sincérité, et je sais qu'il est sincère, car ensemble, nous avons défendu un certain nombre de dossiers, y compris vendredi après-midi au Conseil de l'ensemble des agglomérations. Je crois que ce Conseil Métropolitain permet d'avoir des positions fortes de la Ville, et je crois à sa sincérité.

Voyez-vous, Monsieur CARD, vous me décevez. Vous faites de la politique d'une manière politicienne. Nous vous avons expliqué tout à l'heure dans un gros dossier qu'il y avait un mélange de chiffres, que ce n'était pas les bons chiffres. Là, vous revenez en expliquant : « ce sera peut-être 33, peut-être 25 ». Nous avons changé de dossier, vous avez eu les explications. Soit vous ne comprenez rien, soit vous voulez clairement mettre les gens dans la difficulté et ne rien leur faire comprendre. Je crois que ce n'est pas bien. En démocratie, il faut s'expliquer sur les dossiers, mais il ne faut pas faire croire aux gens que l'on ne comprend pas les choses. C'est le premier point.

Concernant la mobilité, j'étais particulièrement fier d'être aux Assises régionales de la mobilité. Une partie s'est déroulée à Dole, une autre dans le Morvan et la synthèse s'est déroulée à Dijon fin novembre. Je peux vous assurer que là où il y avait une centaine de personnes, sous la responsabilité de la présidente de Région et des services de l'État, la Ville de Dole a été citée pour ses exemples de mobilité au moins 4 ou 5 fois, que ce soit :

- sur les transports autonomes avec le test sur la navette ;
- sur les locations de vélo où nous sommes assez en avance sur une location de vélo qui ne se fait quasiment nulle part ailleurs, puisqu'ailleurs, nous sommes, soit sur du Vélib', soit sur de la location à des prix complètement différents ;
- sur le go to Dole ou le Blablacar de Dole que nous allons développer ;
- sur les problèmes de mobilité ferroviaire où, d'ailleurs, nous savons maintenant que les quais seront rehaussés, ce que j'apprécie.

Je crois que nous avons fait ce qu'il fallait lorsque nous sommes arrivés. Je peux dire que ce n'est pas toujours inintéressant d'avoir des réseaux nationaux autour de cette table. Ils ont permis de négocier au mois de juillet 2015 avec le Premier ministre de l'époque, Manuel VALLS, la signature du contrat de plan qui permet d'avoir cette évolution sur la gare de Dole. La Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole font le travail. Je vous rappelle qu'en mobilité, cela avait été un élément essentiel de la campagne électorale, et aujourd'hui, nous pouvons assurer que nous sommes plutôt cités en exemple que critiqués pour ce que nous avons fait.

M. le Maire : Merci. Je précise également que dans les crédits évoqués, et qui étaient potentiellement sur ce dossier, il y a aussi des crédits européens du FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional) mobilisables sur ce dossier via le pôle métropolitain, dont Jean-Marie SERMIER et Jean-Claude WAMBST étaient vendredi dernier. Néanmoins, je demanderai vérification auprès du Directeur Général des Services, parce qu'il me semble bien que c'en était l'objet.

Y a-t-il d'autres observations ou des questions ?

Mme BARTHOULOT : Je voudrais redire une chose à Monsieur SERMIER par rapport à ce qu'il a dit contre Monsieur CARD. Comme d'habitude, quand, de manière un peu détournée, vous vous moquez des personnes qui prennent la parole dans ce Conseil, vous le faites, Monsieur SERMIER, quand vous dites qu'il ne comprend rien.

M. le Maire : Ce n'est pas le sujet !

M. SERMIER : Je dis que soit il ne comprend rien, ce que je ne pense pas, soit il fait exprès de rappeler des choses pour être dans la méprise des chiffres, et finalement, essayer de ne rien faire comprendre à nos concitoyens. Les chiffres cités sur ce gros dossier sont extrêmement précis. Des détails vous ont été donnés par le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Vous ne pouvez pas, 10 minutes après, revenir d'une manière innocente en faisant à nouveau un mélange entre les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement. Vous le savez très bien. Ce qui m'inquiète est que justement, vous ne le faites pas exprès.

M. le Maire : Bien, ceci est entendu. Nous mettons ce dossier aux voix. Y a-t-il des personnes qui sont contre ou qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Ce dossier est donc adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion au groupement de commandes constitué pour la mission de maîtrise d'œuvre de la voie Grévy, et nomme comme représentant de la Ville de Dole à la commission d'appel d'offres Philippe JABOVISTE en tant que titulaire et Isabelle DELAINE en tant que suppléante.

RAPPORT N° 35 : GESTION DES FORÊTS COMMUNALES DE DOLE – PROGRAMME DE COUPES, DE TRAVAUX, FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT – ANNÉE 2018

M. BORDAT : Chaque année, des dépenses d'investissement (travaux sylvicoles et d'infrastructure) et de fonctionnement (frais de garderie, contributions volontaires obligatoires, adhésion et frais annexes) sont générées par la Ville de Dole pour la gestion de ses forêts qui est confiée à l'Office National des Forêts (ONF). La planification de la gestion forestière vise, via les documents d'aménagements, un équilibre pluriannuel des recettes (les coupes) et des dépenses. Cet équilibre est dépendant du marché, des acheteurs, des aléas climatiques. En 2018, les dépenses en investissement sont estimées à 19 691 euros TTC, et celles en fonctionnement à 20 279 euros TTC, tandis que les recettes prévisionnelles s'élèvent à 61 020 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le programme de coupes, de travaux, de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis de l'Office National des Forêts correspondants.

Mme MANGIN : Merci, Monsieur BORDAT. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le programme de coupes, de travaux, de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018.

RAPPORT N° 36 : DESTINATION DES COUPES DE BOIS RÉGLÉES DE L'EXERCICE 2018

Mme GIROD : Merci, Madame la 1^{re} Adjointe.

Seules les coupes de résineux et de bois de chauffage sont commercialisées en totalité l'année de leur exercice. En 2018, les recettes correspondent :

- aux ventes de résineux qui seront exploités dans les parcelles 8ar, 16 r, 26 r et 31 r de la forêt de Dole Serre ;
- aux ventes de bois de chauffage provenant des parcelles 5i de la forêt de Dole Serre, 15a et 16a de la forêt de Dole Azans.

Par ailleurs, 46 personnes se sont inscrites en mairie de Goux au rôle d'affouage pour la saison 2017-2018. Le bois sera exploité sur pied dans la parcelle 7i en forêt communale de Dole Goux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les destinations pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2018 proposées par l'Office National des Forêts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- d'agréer la liste des 46 affouagistes ;
- d'approuver pour le partage sur pied des bois d'affouage, la désignation de Messieurs Michel BRESSON, Jean-Philippe VINCENT et Patrick PELTIER, en qualité de garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied ;
- de fixer à 40 euros le montant de la taxe affouagère pour 2018.

M. le Maire : Merci, Madame la Maire de Goux. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport n° 36 est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les destinations pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2018.

RAPPORT N° 37 : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DE BOIS DE CHAUFFAGE AVEC L'ONE

M. BORDAT : Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal de Dole donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement de bois de chauffage pour l'année en cours. En application du Code Forestier,

l'Office National des Forêts est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. À cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application des articles L.214-7 et L.214-8 du Code Forestier relatifs aux ventes de lots groupés. Conformément au Code Forestier, l'ONF reversera à la commune de Dole la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'engager la Ville de Dole dans un contrat d'approvisionnement de bois de chauffage passé avec l'Office National des Forêts ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat d'approvisionnement.*

M. le Maire : *Merci, Jean, pour ce rapport. Y a-t-il des observations ou des questions ?*

M. HAMDAOUI : *Ce sont des remarques et non des questions. Nous avons débattu de ce problème en commission, car cela soulève différentes questions relatives au développement durable. Dans ce contrat, il s'agit de développer des circuits courts en approvisionnement en bois et de permettre le développement d'énergies renouvelables, deux objectifs nationaux qu'il faut développer et sur lesquels nous devons nous engager. La difficulté du sujet est que cela concerne une zone Natura 2000. Or les extractions de bois se feront dans cette zone de manière industrielle, donc avec un risque de détérioration de ce site reconnu écologiquement intéressant pour la biodiversité.*

Avant de poursuivre, je voudrais saluer le travail du président en commission, Monsieur JABOVISTE, parce que cette question était totalement ouverte, ce qui est rare en commission. Nous avons pu discuter, faire de réelles propositions, voire supprimer ou repousser. Tout était ouvert, et pour cela, j'encourage le président de la commission à poursuivre dans ce sens, sur cette ouverture. Je voudrais également saluer le travail de Jean BORDAT, car nous avons eu des éclairages par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur cette question qui était difficile pour tous les membres de la commission, notamment pour le délégué à l'Environnement.

La décision prise est de partir sur une période d'essai d'un an, ce qui fait environ 6 mois d'exploitation, et de faire un bilan après, pour voir l'impact de cette décision sur la forêt. Je voterai cette décision, vu le débat riche que nous avons eu en commission, et la sage décision prise par celle-ci.

M. le Maire : *J'entends vos éléments. Sur le fonds, d'abord, je crois que nous pouvons tous nous féliciter que nous puissions favoriser un certain nombre de circuits courts, quand c'est possible et acceptable, vis-à-vis notamment d'une certaine quantité de bois pour la chaufferie de Dole qui a besoin forcément d'un approvisionnement. Je crois que c'est une chose importante.*

Après, sur les observations que vous évoquez, nécessairement, le contrat nécessite, comme tout contrat, d'être observé, les services y travailleront, tout comme Jean BORDAT, au service Environnement, de manière à ce que les choses se fassent bien. Nous ferons ensuite des évaluations, mais c'est tout à fait dans cet esprit que les choses se font. Tout ce qui nécessite l'arrivée d'un nouveau contrat, d'une nouvelle délégation, d'un nouveau partenaire, nécessite une évaluation et ne peut jamais se faire sur du long terme sans cela. Bien évidemment, nous suivrons ce dossier au cours des mois à venir. Y a-t-il d'autres observations ?

M. SERMIER : *On ne peut pas à la fois vouloir, avec juste raison, un chauffage urbain s'appuyant sur des ressources naturelles locales et empêcher l'exploitation. Qu'il faille faire attention, nous sommes parfaitement d'accord, sauf que très clairement, vous savez très bien que la forêt de Chaux et le massif de la Serre sont, pour l'essentiel, dans des procédures environnementales de type Natura 2000. D'ailleurs, ces procédures n'empêchent absolument pas l'exploitation de la forêt. Nous avons réservé, lors du dernier contrat pour l'ensemble des forêts, 2 ou 3 hectares, je crois, sur des sites où nous ne nettoierons pas la forêt, mais où nous laissons les bois pourrir et se renouveler tout à fait naturellement, pour tester sur du long terme cet avantage par rapport à la biodiversité.*

Toutefois, sur tout le reste, nous pouvons le faire. C'est d'autant plus important de le faire que vous savez très bien que si nous n'avons pas l'approvisionnement suffisant en plaquettes de bois, si nous ne sommes pas à 51 % de la chaleur issue de ces plaquettes de bois, nous perdons le régime de TVA qui est abaissé, et le coût de chauffage pour les usagers augmentera. Je crois qu'il est extrêmement important que nous puissions avoir une exploitation tout à fait légitime. Je veux bien qu'il faille faire attention, mais je fais confiance aux services de l'État. Un service fait le travail

et le contrôle : il s'agit de l'Office National des Forêts. Je peux vous assurer que l'ONF, au travers des agents sur le terrain, veille à ce qu'il n'y ait pas notamment du saccage des bois dans les zones humides en cas de période humide. Il n'y a aucun souci là-dessus.

Je salue la pertinence de Jean BORDAT qui a dit : « on va tester un an pour convaincre tout le monde », mais méfions-nous, car derrière, il y a un coût de chauffage urbain complètement lié à l'exploitation locale.

M. le Maire : Merci. Nous passons au vote sur ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, engage la Ville de Dole dans un contrat d'approvisionnement de bois de chauffage passé avec l'Office National des Forêts.

RAPPORT N° 38 : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS RELATIVES AUX PRATIQUES CULTURALES SUR LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE DES PUIITS DE CAPTAGE DE LA PRAIRIE D'ASSAUT

Mme NONNOTTE-BOUTON : Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Dole, les agriculteurs de la Prairie d'Assaut et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole (SIERD), avec l'appui de la Chambre d'Agriculture du Jura, se sont engagés par conventions successives depuis 1997 à faire évoluer les pratiques culturelles favorables à la protection de la qualité de l'eau potable. Les conventions arrivent à leur terme le 31 décembre 2017. Il s'agit de les renouveler pour 5 ans.

Il est proposé d'introduire un article supplémentaire soutenant de nouvelles mesures agronomiques expérimentales, dotées d'un budget annuel maximum de 5 000 euros. Il est par ailleurs proposé une légère augmentation des montants d'indemnisation qui n'ont pas évolué depuis 2005. Il est à souligner que depuis 2016, la Ville de Dole ne prend plus en charge sa quote-part des coûts financiers des conventions, charge depuis lors portée par DOLEA.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Dole, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole et les exploitants agricoles de la Prairie d'Assaut pour l'adaptation des pratiques culturelles sur les périmètres de protection rapprochée des puits de captage ;
- d'approuver le projet de convention pour la prestation de la Chambre d'Agriculture du Jura ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux conventions, ainsi que toute pièce se rattachant à la présente délibération.

M. le Maire : Merci, Catherine pour ce rapport. Y a-t-il des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement des conventions relatives aux pratiques culturelles sur le périmètre de protection rapprochée des puits de captage de la prairie d'Assaut.

M. le Maire : Nous avons fini avec cet ordre du jour. Je vous remercie de votre participation.

M. CARD : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, j'ai appris par la presse que le cinéma Les Tanneurs était vendu, ou allait être vendu, à un grand groupe. Cela remet-il en cause la construction du complexe ? Comme je l'ai déjà dit, la programmation d'art et d'essai qu'il y a sur Dole me tient particulièrement à cœur depuis de nombreuses années, aussi bien aux Tanneurs qu'à la MJC. Je crois que le Studio MJC fermera ses portes au mois d'avril prochain.

L'ancien maire avait dit que vous alliez négocier avec le propriétaire des Tanneurs pour que la programmation d'art et d'essai soit maintenue dans la salle, avec une activité MJC ou autre. Avez-vous déjà rencontré le nouvel acheteur ? Surtout, la programmation d'art et d'essai est-elle menacée ? J'aurais besoin d'être rassuré. Il n'y a rien de politicien dans ce que je dis, comme d'habitude.

M. le Maire : Je vais tout de suite vous rassurer sur divers points. Premièrement, le projet de multiplex se poursuit. Deux jours après la vente, le PDG de Cap Cinéma était ici, à Dole, mandaté par le nouveau groupe CGR pour bien mener et continuer le travail, et le projet sera repris en janvier par le groupe CGR. Il n'y a donc pas de remise en cause du projet de multiplex. Nous avons

déjà, via un certain nombre de partenaires, d'autres discussions avec le groupe CGR. Ce projet se poursuit, il est important pour la Ville.

L'autre point concerne la MJC. Je vais laisser Jean-Philippe répondre, car il a suivi ce dossier sur le cinéma d'art et d'essai. Là aussi, il y avait un travail effectué avec la MJC. Ce travail a abouti à un accord entre la MJC, la Ville de Dole et l'exploitant du cinéma. Cet accord a été paraphé par une convention entre les 3 partenaires, qui a été signée il y a une quinzaine de jours. Très logiquement, les choses se poursuivent du côté de la MJC pour le cinéma d'art et d'essai. Néanmoins, je crois que cela avait très largement été évoqué, et il n'y a pas de raison de remettre en doute cet accord global entre l'exploitant et la MJC pour la poursuite de cette activité.

M. LEFÈVRE : Il se trouve que le responsable de Cap Cinéma a été gardé dans la société CGR. Il est le porteur du dossier et il continue à être le porteur, et notre interlocuteur pour le dossier dolois, ce qui rend les choses plus simples. Bien sûr, la CGR l'a fait en toute connaissance de cause. Il reste dans la société pour porter à son terme plusieurs dossiers en cours à travers la France. La CGR reprend le dossier dolois en sachant très bien qu'il y a une situation tout à fait particulière liée au cinéma d'art et d'essai, qui n'est pas un usage dans ce groupe, à part quelques cas, mais ce qui était plus le cas de Cap Cinéma et qui est moins vrai chez CGR.

Préalablement, la MJC avait négocié pas à pas une convention qui a été signée et qui est reprise par CGR. Elle est comme l'acquis communautaire, elle est dedans, ce qui est très important. La MJC y a trouvé un point d'équilibre qui l'intéressait, notamment, sans rentrer au-delà dans les détails techniques, dans le fait que la réversion de la dotation du Centre National du Cinéma, aussi bien pour ce qui était son activité que pour l'activité d'art et d'essai portée par Cap Cinéma, lui reviendrait en totalité, l'objectif de la MJC étant de couvrir évidemment le coût de location, mais aussi surtout le coût d'action culturelle menée autour des films.

Aujourd'hui, en tout cas, vue de la MJC, la convention est bonne, et elle s'appliquera. Je crois que c'est plutôt une bonne nouvelle. Pour la période de transition, la MJC intégrera les locaux des Tanneurs. Nous avons essayé d'être facilitateurs du débat entre Cap Cinéma et la MJC, sachant que nous faisons partie de ceux qui ont toujours défendu le cinéma d'art et d'essai de la MJC, et nous les avons vraiment épaulés. Il est vrai qu'ils ont négocié et ils ont d'ailleurs très bien négocié, parce qu'ils connaissaient bien le dossier. Il faut bien le reconnaître et il faut d'ailleurs louer la cohésion du bureau de la MJC qui a su mener cette négociation avec beaucoup d'intelligence. Je crois que c'est vraiment très rassurant pour nous tous.

M. le Maire : Merci, Jean-Philippe. Je voudrais aussi saluer le travail effectué avec la MJC sur le sujet, avec son président, son directeur qui ont permis, par tout ce travail, de trouver un accord qui garantissait à chacune des parties son activité. Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée 22 heures 05.